



STRATÉGIE PYRÉNÉENNE

Communauté de Travail des Pyrénées

2018 - 2024



SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	3
1.1. Portée et objectifs du document stratégique	4
1.2. Approche historique de la CTP et de ses outils de planification	4
1.3. Mission et vision de la CTP	7
1.3.1.- Quelle CTP voulons-nous?	8
1.3.2.- La gestion opérationnelle du POCTEFA (2007-2020)	9
1.3.3.- Éléments d'analyse territoriale	9
1.3.4.- Défis et opportunités de la coopération transfrontalière pyrénéenne	10
1.3.5.- Contenu et objectifs de la Stratégie Pyrénéenne 2018-2024	13
1.3.6.- Financement	15
2. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	19
3. DIAGNOSTIC STRATÉGIQUE	25
3.1. Documents analysés	26
3.2. Principaux enjeux issus du diagnostic et du dialogue avec le Comité Scientifique	26
4. PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE 2018-2024	29
5. MONITORAGE ET EVALUATION	37
5.1. Système de monitoring et de suivi.....	38
5.2. Système d'évaluation	40
6. ANNEXES	41

INTRODUCTION

1



INTRODUCTION

1.1. Portée et objectifs du document stratégique

Depuis sa création en 1983, la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP) a été fondée sur l'approche transfrontalière et la coopération entre ses membres. La création de la CTP, portée par le Conseil de l'Europe, a été une action innovante préalable à la politique de coopération territoriale européenne. Après la génération des initiatives Interreg I à III en 1989, la CTP s'est engagée vers de nouvelles orientations et champs d'action. Ainsi, depuis 2005, elle a pris le statut de Consorcio pour gérer les programmes de coopération Espagne-France-Andorre POCTEFA IV (2007-2013), V (2014-2020). Ainsi animée dès son lancement par une volonté affirmée de construction européenne et notamment sur cette dimension frontalière pyrénéenne, la CTP est aujourd'hui un élément créé en forme de réseau, avec une vocation évolutive.

Pour répondre aux enjeux de développement dont les territoires pyrénéens sont l'objet, la CTP doit évoluer. Ainsi, la stratégie de la CTP se pose aujourd'hui de façon particulière : par son statut de Consorcio qui lui permet d'agir en tant que gestionnaire du POCTEFA, la CTP répond ainsi davantage à une stratégie de programme qu'à une stratégie pyrénéenne telle que posée dans les orientations fondatrices de la CTP. Cette (ré) orientation territoriale doit garder par ailleurs tout le savoir-faire des instruments financiers de la politique de cohésion européenne.

Ainsi, la portée stratégique du travail est double: elle vise d'une part à identifier les éléments stratégiques du développement transfrontalier, et d'autre part à interroger en interne sur la mission de la CTP en tant que responsable de l'approche globale du massif pyrénéen (qui est portée aujourd'hui uniquement par l'OPCC sur la question climatique).

C'est donc une approche à la fois territoriale et organisationnelle qui engage aujourd'hui la construction stratégique. Ce travail est d'autant plus enrichissant si l'on considère que la CTP n'est pas la seule à structurer une approche transfrontalière. Les deux Eurorégions, les nombreux GECT et aussi le CGET-Massif des Pyrénées- présents sur le massif détiennent aussi leur propre stratégie et vision du développement transfrontalier qu'il faut intégrer à une vision globale du massif.

Cette approche "relationnelle" du massif à travers les différentes structures qui le façonnent aujourd'hui peut être possible par l'adoption de la notion de "macro-région pyrénéenne" qui a été posée comme le fil conducteur de cette réflexion. La méthodologie employée pour l'élaboration de cette Stratégie Pyrénéenne (SP) est développée plus spécifiquement au chapitre II. La dimension de macro-région poursuit l'idée d'une intégration des différentes échelles du développement. Cette approche a été proposée par les instances européennes en suivant l'exemple alpin.

1.2. Approche historique de la CTP et de ses outils de planification

Plutôt que d'entrer dans les détails de l'évolution historique de la CTP, plusieurs aspects pertinents pour les perspectives stratégiques actuelles sont mentionnés ici. L'analyse historique montre que la politique transfrontalière est une construction dynamique qui s'inscrit pleinement dans l'évolution de la CTP au cours de sa vie, en termes de décisions et de tendances politiques, et il est important de citer les changements possibles pour mieux soutenir une vision prospective.

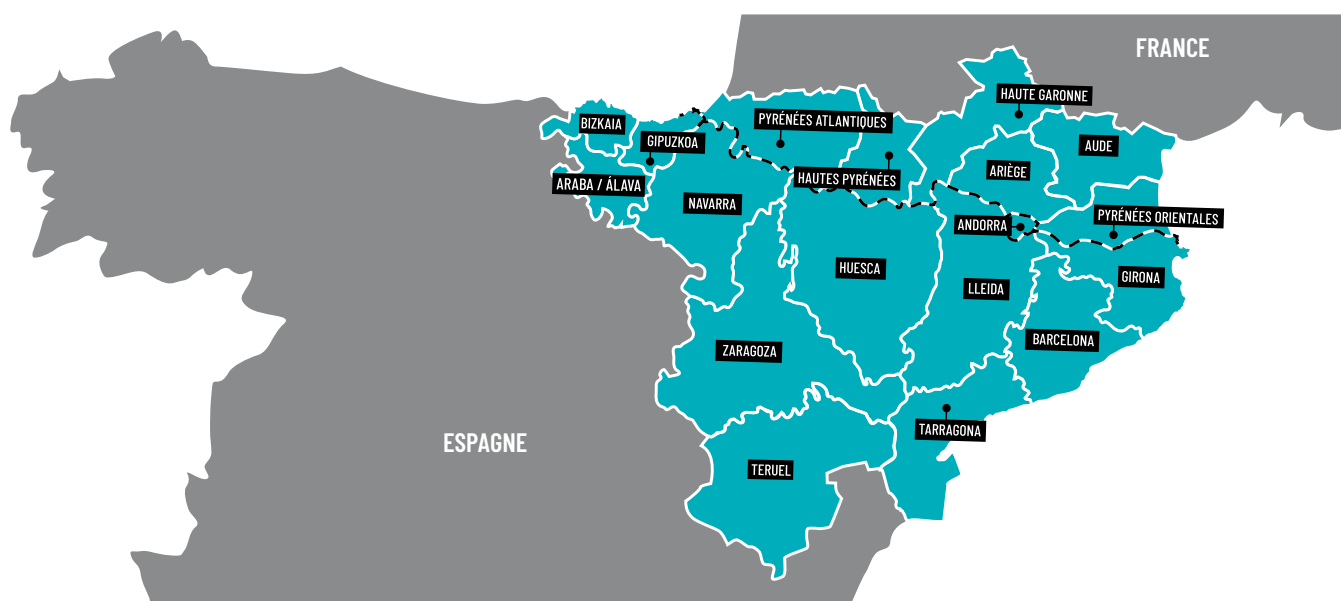
Cette partie de l'analyse a été enrichie par des échanges avec des représentants de la CTP et avec le Comité scientifique qui a été fortement impliqué

dans l'approche méthodologique. Les principes directeurs qui ont toujours guidé l'approche stratégique de la CTP sont présentés ci-dessous.

1) La question du périmètre transfrontalier

Le choix des limites territoriales propres au développement transfrontalier démontre une évolution significative des périmètres d'action passant d'une délimitation de "zone massif" définie par la loi Montagne de 1985 couvrant essentiellement la zone de haute montagne (cadre de l'accord DATAR-MOPU), à la mise en place d'un périmètre d'action plus vaste de niveau NUTS III transfrontalier porté par le POCTEFA (07-13 et 14-20), incluant les territoires du piémont pyrénéen.

L'évolution plus large du périmètre d'action des programmes transfrontaliers est lourde de conséquence car au-delà des enjeux environnementaux et touristiques du massif, cela affecte aussi la question de la trame urbaine qui est un vecteur essentiel de l'attractivité des Pyrénées: cela affecte aussi la question de la mobilité et connectivité transfrontalière des économies pyrénéennes. Pour toutes ces raisons, l'adoption de l'actuel périmètre POCTEFA 2014-2020 apparaît raisonnable pour le développement d'une stratégie pyrénéenne, en accord avec la décision du Comité Exécutif de juin 2017 en y apportant cependant de légères modifications : inclure la province de Teruel et le département de l'Aude et exclure la communauté autonome de La Rioja.



2) Le principe du développement transfrontalier : cohésion et complémentarité

La Loi Montagne de 1985 a donné un certain regard sur le Massif en faisant la promotion d'un "auto-développement" de la montagne en la désignant comme territoire spécifique, et la Constitution espagnole, de 1978 établit dans son article 130 qu'un traitement spécial sera dispensé aux régions de montagne. Néanmoins, aucun de ces textes n'envisagent le caractère singulier de ces espaces et les relations qu'ils entretiennent, car ces espaces

se définissent à travers l'échange, comme nous l'avons pointé du doigt dans l'analyse historique des principes du positionnement de la CTP. Cette approche conditionne entièrement aujourd'hui la notion même de développement transfrontalier au sens de l'idée de cohésion territoriale européenne.

La notion de développement transfrontalier va ainsi plus loin que le simple rapport à l'autonomie des territoires de montagne comme un objectif. Le principe adopté dans l'élaboration de la SP n'est pas tant ici de chercher à fusionner les ressemblances

que de faire jouer les complémentarités et les diversités qui génèrent de bien plus fortes valeurs ajoutées basées sur la complémentarité des cultures pyrénéennes existantes.

En 2016, une nouvelle loi a été adoptée, la Loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne.

Tout d'abord, la CTP revendique la reconnaissance de la montagne comme patrimoine et préconise un modèle équilibré entre conservation et développement avec la participation active des acteurs publics. D'où l'insistance et la nécessité de trouver de bonnes structures qui génèrent des politiques de montagne adaptées à son territoire et transférables à leur environnement.

3) La question de la trame urbaine des Pyrénées

Le positionnement initial n'est pas de comprendre la zone pyrénéenne dans ses seules limites géographiques, mais d'accompagner la société transfrontalière en pleine mutation et de mesurer ainsi toute la richesse des territoires pyrénéens. L'éloignement des métropoles régionales pose clairement la question du rôle que doivent jouer les villes de taille plus petite comme point d'ancrage des vallées.

Pour ne pas réduire la montagne et la côte aux seuls enjeux environnementaux et touristiques, le principe de l'approche stratégique est de réfléchir en terme de bassins d'emplois transfrontaliers et au rôle majeur des villes de piémont dans l'accessibilité aux territoires de montagne. Sans connexion urbaine et métropolitaine, le massif pyrénéen se trouve dans l'impossibilité d'assurer son développement économique et touristique. Il risque même une «*péninsularisation*» de ses territoires centraux. La réflexion sur la trame urbaine questionne donc l'attractivité du massif comme la mobilité des populations par les transports publics. Il faut intégrer un axe d'intervention dans la stratégie de la CTP (SP), cette approche est évidemment présente depuis longtemps au sein des Euro-régions littorales mais doit faire l'objet d'une analyse particulière pour les territoires intérieurs.

4) La question du rapport aux métropoles régionales

Le principe de la trame urbaine est aussi d'inclure le rôle majeur des métropoles régionales dans leurs relations à la zone pyrénéenne. En effet, contrairement à d'autres territoires de montagne qui adoptent la question métropolitaine dans leur périmètre (les Alpes par exemple), les Pyrénées disposent de ces métropoles dans les zones de périphérie de son périmètre, à l'exception de l'Andorre. Le périmètre POCTEFA 2014-2020 inclut à nouveau la majeure partie des métropoles; cependant il reste à développer un système de relations culturelles et économiques des métropoles vers les zones pyrénéennes.

Il nous semble important aujourd'hui de poser cette dimension métropolitaine au même titre que l'approche de la trame urbaine du massif pyrénéen car elles garantissent ensemble sur le moyen et long terme la crédibilité d'une politique transfrontalière de cohésion culturelle, sociale, économique et environnementale de cet espace. La gestion commune de l'espace pyrénéen ne pourra s'exercer en effet durablement qu'avec le soutien des politiques régionales et métropolitaines (en particulier en France, en raison des changements administratifs) en termes de co-financements des programmes européens. Cette approche (promouvoir le dialogue des métropoles avec les zones de montagne) a été présentée dès 2005 à la CTP et devient aujourd'hui un principe à promouvoir dans les prochains programmes européens POCTEFA.

5) Englober le littoral méditerranéen et atlantique dans la zone d'intervention

En termes de complémentarité des espaces, il faut englober les zones adjacentes à la montagne et partager les thématiques entre le Massif et les couloirs côtiers (atlantique et méditerranéen), pour élaborer une vision globale. Il faut articuler une relation sociale entre les zones de montagne et les côtes, puisque cela augmente la possibilité d'actions communes de coopération et de sources économiques transfrontalières.



LITTORAL



URBAIN

La Stratégie ambitionne d'être l'instrument qui combine toutes les réalités géographiques, sociales et économiques pour relever ces défis territoriaux



MONTAGNE



RURAL

6) Modèle de travail de l'OPCC

L'OPCC est retenu ici comme modèle d'organisation et de gouvernance dans le développement des orientations stratégiques de la CTP. Son positionnement transversal et pluridisciplinaire sur la question climatique améliore la vision globale des Pyrénées et lui donne une plus grande légitimité comme espace scientifique d'observation des impacts climatiques. Cet appui par les universités et les centres de recherche favorisent la prise de décisions pour les activités de montagne dépendantes de l'évolution de l'environnement naturel.

L'OPCC reste ici un exemple fort d'agrégation de compétences stratégiques utiles pour la zone pyrénéenne.

7) Le principe participatif et d'engagement avec les acteurs du territoire

Parmi les principes directeurs du processus de la SP, il convient de mentionner le principe participatif et d'engagement avec l'administration locale, les acteurs socio-économiques locaux et le territoire en tant qu'acteurs clés. Il faut souligner

que précisément cette idée d'engagement et de participation au niveau local qui peut apporter légitimité et valeur ajoutée, ainsi qu'une réelle application sur le territoire.

1.3. Mission et vision de la CTP

L'idée qui se dégage de ce document est d'adopter une position simple, concrète de la Stratégie Pyrénéenne réalisée en collaboration avec les différents agents et interlocuteurs privés et publics des territoires de la CTP. L'objectif est d'apporter des éléments pour une coopération efficace entre les différents territoires qui composent le Consorcio de la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP) ; en se basant sur les complémentarités et la valeur de la diversité, pour grandir ensemble en évitant les concurrences.

Le document apporte une série de propositions à mettre en place à court, moyen et long terme. Ces idées sont le résultat de l'analyse et de la réflexion non seulement des membres de la CTP mais également le fruit de réunions participatives organisées avec des acteurs clés du territoire désignés par les membres mais également des réponses à un questionnaire envoyé à tous les bénéficiaires de projets de l'actuelle programmation du POCTEFA,

vivier d'acteurs défini comme extrêmement représentatif du Massif et de ses littoraux par le Comité Exécutif.

De même, ce document a pour objectif principal de contribuer (dans le domaine de la coopération transfrontalière) aux réflexions en cours sur l'avenir de l'Europe, et en particulier sur l'orientation du Cadre Financier Pluriannuel (CFP) pour la période post 2020. Cette contribution est reflétée dans un document séparé intitulé «Déclaration politique du Consorcio de la Communauté de Travail des Pyrénées sur la politique de cohésion post 2020».

1.3.1. Quelle CTP voulons-nous?

L'une des priorités de la CTP est de promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale et la solidarité entre les différents États et régions conformément à la politique de cohésion européenne et à son instrument d'investissement unique pour les régions au niveau de l'Union européenne.

Au fil des années et de la gestion des Programmes Opérationnels, la CTP s'est retrouvée dans une « situation de confort » dans laquelle elle a donné une réponse convaincante quant à la gestion du Programme Opérationnel, mais n'a pas pu développer une ligne de travail qui lui permette d'avancer et de progresser vers une « Stratégie Pyrénéenne », telle qu'elle apparaît dans les orientations fondatrices de la CTP. En d'autres termes, la gestion des Programmes Opérationnels a absorbé l'autre initiative, la politique (Stratégie Pyrénéenne), qui garantit une meilleure perspective de projection vers l'avenir, générant des solutions aux problèmes restants à résoudre (la santé, la sécurité et l'environnement, entre autres).

Comme indiqué par la Commission Européenne dans sa communication du 20 septembre 2017 intitulée *"Stimuler la croissance et la cohésion dans les régions frontalières de l'UE"*¹, les régions frontalières de l'UE :

- Couvrent 40% du territoire de l'UE.
- Représentent 30% de la population (150 millions de personnes).

- Génèrent 30% du PIB de l'UE.
- Accueillent près de 2 millions de voyageurs pendulaires transfrontaliers, représentant 0,6% de l'ensemble des personnes employées dans l'UE (par exemple, 450 000 en France, 270 000 en Allemagne, 140 000 en Pologne et 135 000 en Slovaquie).

La frontière franco-espagnole avec l'Andorre sur le territoire de la CTP offre des données significatives dans des proportions similaires que nous développerons a posteriori.

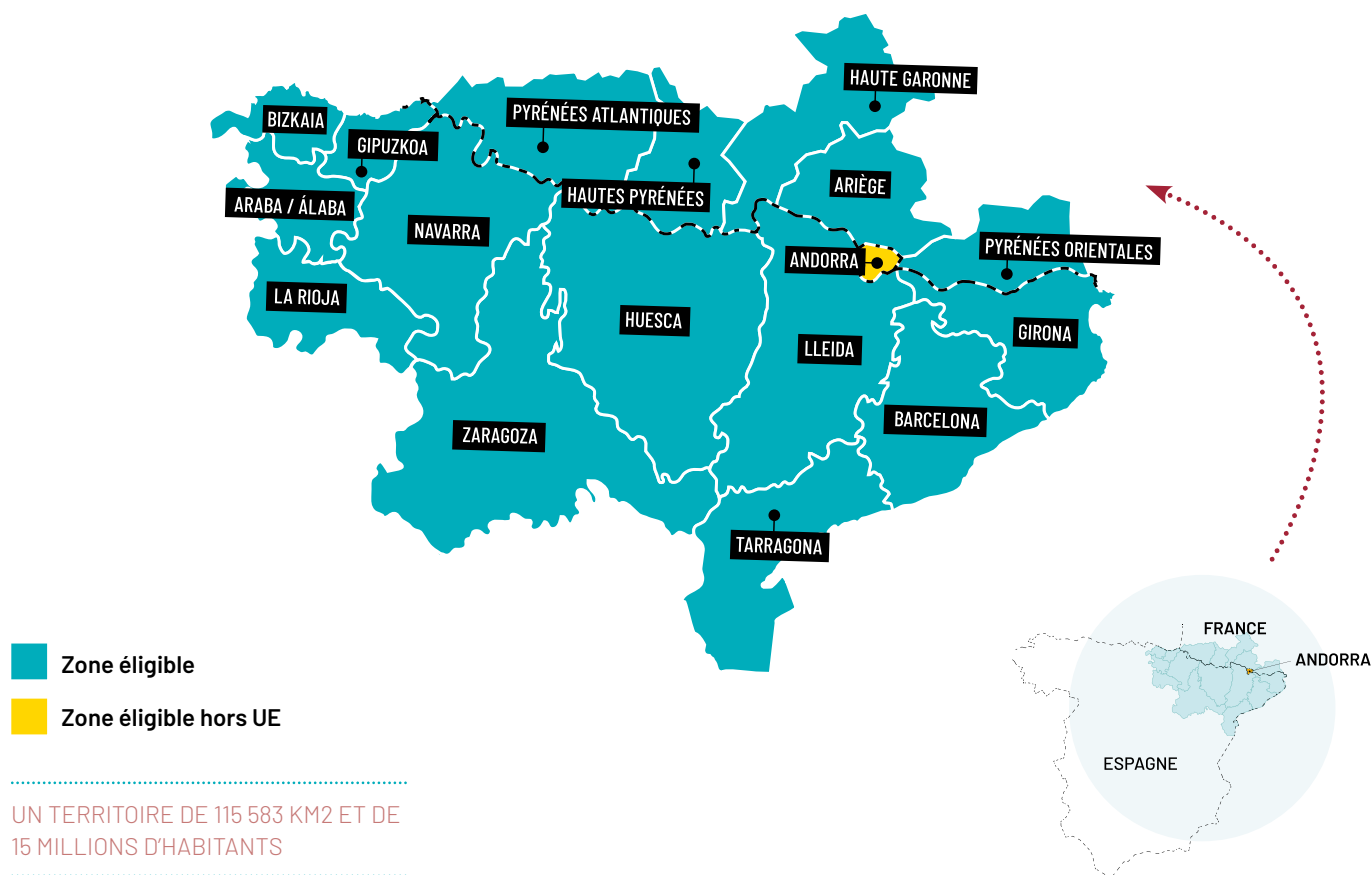
L'article 174 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne reconnaît les défis auxquels sont confrontées les régions frontalières et stipule que l'Union doit accorder une attention particulière à ces régions lorsqu'elles développent et poursuivent leurs actions visant à renforcer leur propre cohésion économique, sociale et territoriale.

En ce sens, la Commission européenne souligne que les principales réalisations des programmes Interreg sont : l'augmentation de la confiance, une plus grande connectivité, l'amélioration de l'environnement, l'amélioration de la santé et la croissance économique. Des projets interpersonnels aux investissements dans les infrastructures et le soutien aux initiatives de coopération institutionnelle, Interreg a été véritablement décisif pour les régions frontalières et a contribué à leur transformation.

Ce document vise donc à prendre en compte tout ce qui précède, à préciser les aspects les plus pertinents d'une mise en œuvre à court et moyen terme de la Stratégie Pyrénéenne et à définir la ligne de programmation à long terme dans le nouveau Cadre Financier Pluriannuel de l'Union européenne 2021-2027.

Dans ce contexte, la Stratégie Pyrénéenne générera une valeur ajoutée supérieure à la gestion d'un Programme Opérationnel, garantissant ainsi un développement transfrontalier dans le sens prôné par l'idée de la cohésion européenne.

1. COM(2017)534 final



1.3.2. La gestion opérationnelle du POCTEFA (2007-2020)

La zone éligible POCTEFA regroupe tous les départements et provinces de la frontière franco-espagnole et la Principauté d'Andorre. Dans la zone éligible du programme de coopération, il y a 17 NUTS III appartenant aux États participants Espagne, France et Andorre.

Au cours de la période 2007-2013, un total de 168 641 485 d'euros a été alloué pour financer 152 projets réalisés par 638 bénéficiaires.

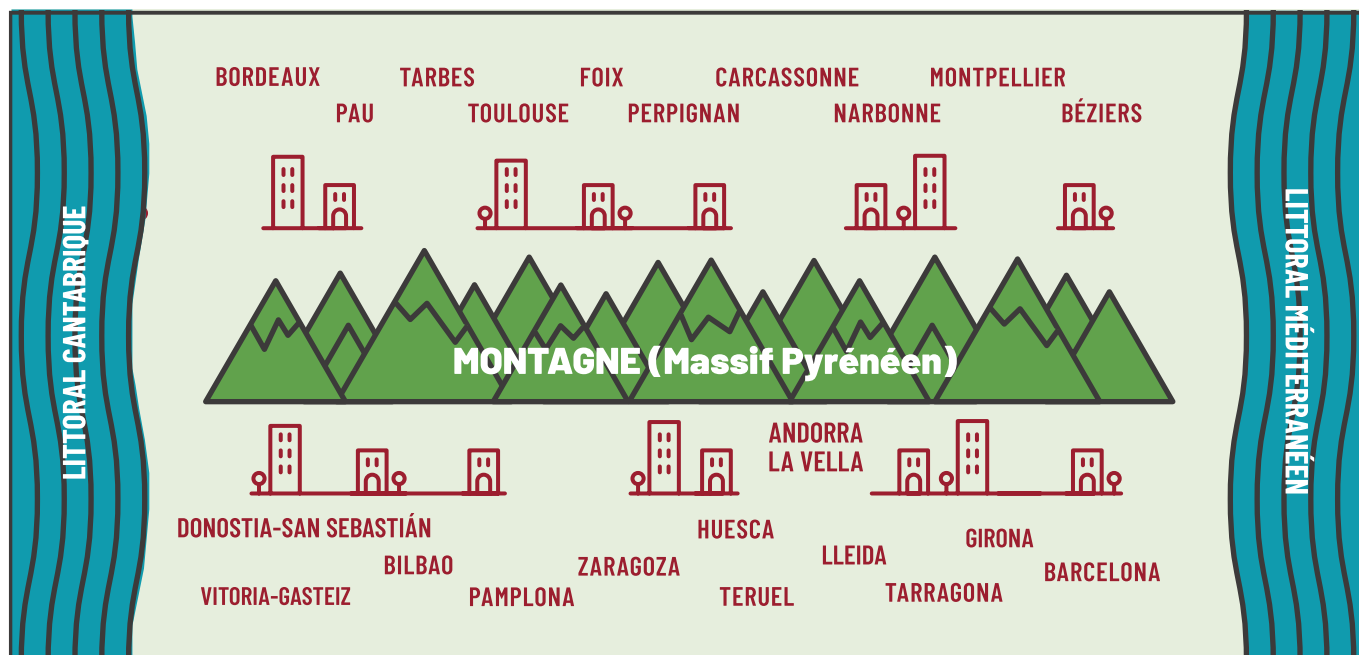
Au cours de la période 2014-2020, 189 341 397 d'euros seront alloués au financement de projets. À ce jour, lors du premier appel, 58 projets ont été programmés pour un total de 71 192 036 d'euros et 62 projets pour un total de 71 100 000 d'euros lors du deuxième appel.

1.3.3. Éléments d'analyse territoriale

La Stratégie Pyrénéenne est considérée comme un cadre convenu par tous les membres de la CTP, permettant de relever les défis communs rencontrés par environ 15 millions de personnes² (2,92% de la population de l'UE) vivant dans le périmètre de la Stratégie Pyrénéenne, dans 7 régions de trois pays, dont deux sont des États membres de l'UE (Espagne et France) et un pays-tiers de l'UE (Andorre). Cette zone géographique est particulièrement adaptée pour bénéficier d'une coopération renforcée pour le succès des politiques de cohésion économique, sociale et territoriale.

La Stratégie doit s'ériger comme un instrument optimal dans un panorama diversifié dans lequel sont combinées : les dynamiques urbaines et rurales des montagnes, sans oublier les piémonts pyrénéens, ainsi que les réalités géographiques et économiques aussi différentes que celles du littoral et de la montagne. Toute action de la CTP doit se

2. 14 821 645 personnes selon les données de 2018-2019



concentrer sur ces quatre niveaux importants et les projets ou actions futures de la Stratégie doivent clairement bénéficier des synergies de ces quatre domaines, dans lesquels ils sont représentés, en plus des membres de la CTP, par les territoires qui les composent.

Ces quatre parties très différentes peuvent constituer un ensemble unique et tout à la fois si divers, dans lequel l'interdépendance de la montagne et du littoral d'une part ; de l'urbain et du rural d'autre part font que le succès de l'un garantira le succès des autres.

D'autre part, et en second lieu, la Stratégie Pyrénéenne doit assumer que dans une analyse préalable de ses actions et projets, **quatre dimensions** clairement différenciées sont observées dans son exécution: **littoral-montagne-urbain-rural**.

1.3.4. Défis et opportunités de la coopération transfrontalière pyrénéenne

À l'instar du programme INTERREGVA, la coopération transfrontalière développée par la CTP depuis sa

création vise à relever les défis communs identifiés conjointement dans les régions frontalières et à explorer le potentiel de croissance inexploité dans les zones frontalières tout en améliorant le processus de coopération pour le développement harmonieux de l'ensemble de l'Union.

Outre les défis détectés à travers l'analyse des deux derniers programmes opérationnels (2007-2013 et 2014-2020), nous avons identifié les **défis** suivants:

- Difficultés d'accès en particulier en termes de connectivité, d'utilisation des TIC, des infrastructures transfrontalières, déclin des industries locales avec des environnements d'affaires hostiles à leur activité en observant la nécessité d'une meilleure interconnectivité entre les administrations.
- Niveaux hétérogènes de recherche et d'innovation.
- Contamination de l'environnement et prévention des risques.
- Absence de stratégie à long terme pour améliorer la qualité de vie (attractivité) qui au travers d'actions d'actions mises en place dans les

environnements touristique, agroalimentaire, culturel et linguistique, garantiraient la prestation de services de proximité.

Comme l'a souligné la Commission dans sa Communication COM (2017) 534 final, l'accès aux services publics, tels que les hôpitaux et les universités, est généralement plus réduit dans les régions frontalières. La plupart du temps, naviguer entre différents systèmes administratifs et juridiques reste complexe et coûteux.

Nous visons à identifier à partir de résultats des projets de coopération encadrés dans les programmations 2007-13 et 2014-20 les référents les plus importants. Nous cherchons les projets qui ont eu un impact et une continuité dans le territoire sur la base des actions réalisées, en plus d'avoir été jugés emblématiques par la CTP en raison de leur importante participation institutionnelle, de leur dotation financière, de leur intérêt social et de leur importante innovation technologique ; mais aussi pour la valeur ajoutée qu'ils ont apporté au territoire.

Dans cette optique, il est crucial pour la CTP que les travaux soient approfondis dans les domaines thématiques suivants qui représentent des **opportunités** de croissance pour le territoire pyrénéens:

a) Agriculture

Renforcer la professionnalisation, la compétitivité et l'internationalisation des petites et moyennes entreprises agricoles sur le territoire de la CTP à travers différentes mesures telles que la promotion de circuits alimentaires de proximité, ou la création d'une offre commerciale et touristique des deux côtés de la frontière peut être très bénéfique pour le tissu agro-alimentaire du territoire pyrénéen.

b) Economie circulaire

Dans une économie circulaire, la valeur des produits et des matériaux est maintenue aussi longtemps que possible; les déchets et l'utilisation des ressources sont minimisés et les ressources sont conservées dans l'économie lorsqu'un produit a atteint la fin de sa vie utile, afin de continuer à les réutiliser et de

créer ainsi de la valeur. Recommander et mettre en œuvre ce modèle au sein du territoire de la CTP conformément aux recommandations de l'UE peut créer des emplois, promouvoir des innovations qui procurent un avantage concurrentiel et assurer un niveau de protection des personnes et de l'environnement. Il peut également offrir aux consommateurs des produits pérennes et innovants qui permettent de réaliser des économies et qui offrent une meilleure qualité de vie.

c) Tourisme

Promouvoir les produits agroalimentaires à travers le développement des marchés physiques et en ligne, et du tourisme gastronomique ou développer une offre d'écotourisme permettant la pratique d'activités touristiques et de loisirs liées à la grande valeur naturelle et culturelle de la zone sont quelques-unes des idées qui sont déjà mises en place sur le territoire de la CTP et qui peuvent aider à promouvoir un tourisme durable et pérenne qui permettra aux touristes de profiter des ressources en garantissant que les générations futures puissent le faire aussi.

d) Transport et connectivités

Comme le souligne la Commission européenne³, le transport est un facilitateur essentiel des échanges entre les régions à travers les frontières nationales. Les services de transport public contribuent non seulement aux processus d'intégration, mais augmentent également la durabilité transfrontalière. Le manque, l'insuffisance ou la mauvaise qualité de l'interopérabilité des services de transport public demeure une réalité pour de nombreux citoyens des régions transfrontalières. Par conséquent, la CTP s'engage à continuer de travailler dans ce domaine pour offrir aux citoyens des services de transport public de meilleure qualité et plus intégrés.

Nous ne pouvons pas établir la concurrence comme un facteur de progrès dans la conception et la programmation des passages transfrontaliers. La CTP doit être, comme on l'attend d'elle, un instrument pour améliorer la qualité de vie de ses citoyens sur ses territoires.

3. COM (2017) 534 final

De plus, en considérant que la connexion mobile et sans fil pour tous les citoyens est de plus en plus importante⁴, puisque les nouveaux services et applications sont utilisés partout, l'infrastructure devient un facteur de développement essentiel pour le territoire pyrénéen, offrant de nouvelles opportunités de connectivité.

Le territoire bénéficiera des transformations de l'économie numérique si la priorité est donnée au déploiement d'une infrastructure numérique.

e) Environnement et préservation du patrimoine culturel, naturel et linguistique

L'espace environnemental qu'offrent les Pyrénées est important pour sa diversité en richesses naturelles, mais aussi pour son importante surface d'espaces protégés. Leur préservation et leur protection permettent d'unir les efforts et d'échanger les expériences pour la gestion durable du patrimoine naturel pyrénéen.

Ses ressources hydrologiques, sa diversité dans la flore et la faune ou ses forêts rendent indispensables la mesure et l'évaluation des risques éventuels communs aux deux versants du territoire. D'autre part, la région dispose également d'un potentiel élevé dans le développement des énergies renouvelables, telles que la biomasse, les énergies éolienne, solaire, marine ou hydroélectrique.

Il s'agit donc d'un territoire avec une grande diversité de climats, d'écosystèmes, d'usages et de coutumes où une population interculturelle favorise le multiculturalisme avec une grande richesse plurilinguistique. Il convient de penser à l'information que nous souhaitons partager avec les habitants des Pyrénées, à qui nous devons diffuser les résultats de nos projets, en soulignant toute leur diversité culturelle et linguistique ; de telle manière que les territoires et le patrimoine naturel et culturel soient valorisés dans une logique de durabilité.

f) Changement climatique et prévention des risques

Les impacts du changement climatique sont déjà clairement observables (canicules, hivers plus doux, épisodes de sécheresse, inondations...) et surtout

dans les Pyrénées. C'est pourquoi la CTP (sous la Présidence de Midi-Pyrénées) a décidé de lancer en 2010 l'OPCC comme une initiative de coopération transfrontalière sur le changement climatique pour quantifier rigoureusement ces impacts. Pour ce faire, la démarche a été initiée par un appel à la communauté scientifique

À travers l'OPCC, la CTP a la capacité de travailler en réseau avec les centres de recherche et avec les acteurs socio-économiques du territoire. Actuellement, il mobilise plus de 80 centres de recherche et organisations parmi ses collaborateurs.

Plus précisément, dans le premier et le deuxième appel POCTEFA 2014-20, l'OPCC a organisé une gouvernance innovante de partenariat: la coordination de 5 projets thématiques dans le cadre d'une vision commune de la coopération sur le changement climatique. Ces projets constituent le **Comité de Coordination** et offrent des connaissances scientifiques concrètes sur l'impact du changement climatique dans les domaines suivants : climatologie, forêts, lacs et tourbières de haute montagne, flore et ressources hydrologiques.

D'autre part et depuis lors, **les référents territoriaux des gouvernements membres de la CTP forment le Comité Technique de l'OPCC** qui proposent les activités techniques au Comité Exécutif de la CTP.

En somme, **l'OPCC est un point de rencontre entre la science, les politiques publiques et les acteurs du territoire; et donc un exemple de bonne pratique de gouvernance et de travail en réseau.**

g) Innovation et PME

La CTP doit renforcer l'intégration transfrontalière en valorisant la complémentarité des activités économiques, de l'innovation et du capital humain.

La CTP doit renforcer l'intégration transfrontalière en valorisant la complémentarité des activités économiques, de l'innovation et du capital humain. En ce sens, la CTP a identifié dans le vivier des projets approuvés dans le cadre du POCTEFA des exemples de réussite, mais il est proposé de continuer à progresser dans ce domaine

4. Résolution du Parlement Européen, du 1er juin 2017, sur la connexion à internet pour la croissance, la compétitivité et la cohésion: la société européenne du gigabit et de la 5G

en encourageant l'investissement en R & D, en promouvant le développement technologique et l'innovation, en développant les liens et les synergies entre les entreprises, les centres de recherche et d'enseignement supérieur et en améliorant la compétitivité de leurs PME au niveau international. La Stratégie Pyrénéenne considère l'innovation comme un concept transversal et applicable à tous ses axes.

À cet égard, la Stratégie Pyrénéenne tiendra compte de la composante 5 des règlements de coopération territoriale européenne, qui fait référence aux « investissements interrégionaux en matière d'innovation grâce à la commercialisation et à l'intensification des projets d'innovation interrégionaux qui ont le potentiel nécessaire pour encourager le développement de chaînes de valeur européennes (« volet 5 ») ».

h) Promouvoir une mise en commun plus importante des centres de santé et une meilleure coordination des services d'urgence, ainsi que des services de sécurité.

Comme l'a déjà indiqué la Commission européenne⁵, les services d'urgence et de secours rencontrent aussi parfois des difficultés pour mener des interventions transfrontalières.

La Commission propose d'encourager la coopération entre les États membres afin d'améliorer la complémentarité de leurs services de santé dans les régions transfrontalières.

Les situations d'urgence n'épargnent pas les frontières. En ce sens, la CTP a présenté un projet pilote sur les urgences médicales dans les Pyrénées auquel participent les sept territoires.

Il est en effet important de remédier aux difficultés identifiées (obstacles administratifs liés aux différences dans l'organisation sanitaire de chaque État et problèmes d'assistance aux patients) et de mieux développer les synergies à la frontière afin d'optimiser l'offre de soins aux patients pour permettre aux populations de ces zones concernées, qui résident de manière permanente ou temporaire dans les régions frontalières ciblées par

ce projet pilote, et avoir accès à des soins d'urgence efficaces, rapides et de qualité. Cela pourrait être un premier pas vers un projet beaucoup plus large visant à réduire les déserts médicaux du territoire pyrénéen.

Dans le domaine de la sécurité, comprise du point de vue de la protection civile, la CTP pourra également puiser dans les résultats de nombreux projets POCTEFA déjà développés ou en cours de mise en oeuvre (voir Annexe II).

i) Rôle politique de la CTP

Tous les membres de la CTP pensent qu'elle doit retrouver le rôle politique qu'elle avait à ses origines et ont donc l'intention de constituer la CTP comme un lobby en utilisant, pour développer ce nouveau rôle, comme documents de réflexion à la fois la Stratégie Pyrénéenne et le Document de Positionnement déjà évoqué.

De plus, de manière plus générale, la CTP cherche à renforcer la coordination entre les parties concernées, en garantissant la cohérence entre les initiatives existantes, en comblant certaines lacunes, en évitant les double emplois et en harmonisant le financement.

1.3.5. Contenu et objectifs de la Stratégie Pyrénéenne 2018-2024

La Stratégie Pyrénéenne sera lancée en tant que Plan d'action vivant, ouvert aux ajustements, qui sera structuré autour de trois axes stratégiques et d'un axe transversal ainsi qu'une série d'actions opérationnelles qui seront convenues dans le cadre du processus de reprogrammation de la Stratégie dans lequel les sept territoires sont engagés.

Voici les objectifs et actions de chaque axe :

1. Action pour le climat

Il y a deux objectifs dans cet axe :

- Consolider les actions exécutées par l'OPCC.
- Conférer à l'OPCC un caractère plus opérationnel avec une incidence sur la population qui nous

5. COM (2017) 534 final

permettra de faire face à d'autres domaines d'action de conservation et de développement de l'environnement en tant que facteur de développement durable dans les Pyrénées, comme par exemple l'économie circulaire, le développement de méthodes agricoles respectueuses de l'environnement et du territoire, de la neige et des forêts, toutes deux très touchées par le changement climatique. Cela pourrait être réalisé dans le champ d'action de l'axe 2.

L'**OPCC**, en tant que projet emblématique de la CTP, a été consolidé en tant qu'outil utile et opérationnel dans le cadre européen et représente un exemple de capitalisation du Programme Opérationnel, donc cet instrument doit avoir une continuité, et nous considérons que nous devons avancer dans de nouveaux défis de protection de l'environnement en plus du changement climatique.

De plus son modèle exemplaire de gouvernance le définit comme une bonne pratique que nous pourrions reconduire dans d'autres projets thématiques portés par la CTP.

2. Promouvoir les initiatives et attractivité du territoire

Les objectifs de cet axe sont:

- Reproduire les modèles de réussite à travers des projets identifiés dans le cadre du POCTEFA et bien évidemment d'autres sources de programmes, puis de transmettre et d'informer les territoires sur les modèles de bonnes pratiques dans les domaines suivants: tourisme, agroalimentaire, économie circulaire, innovation, diversité et intégration, patrimoine culturel, naturel et linguistique, services de proximité et de sécurité (protection civile).
- Obtenir de nouvelles sources de financement du Cadre Financier Pluriannuel en dehors de la politique de cohésion.

Pour cela, l'Unité de développement et de dynamisation de la CTP-**UD2**-sera mise en place en tant qu'instrument pour atteindre les objectifs de

développement des services pour les habitants du territoire pyrénéen.

Sa mise en place aura aussi pour but d'expérimenter de nouvelles formules de financements pour des petits projets qui n'ont pas la taille critique pour rentrer dans des programmes plus lourds comme peuvent être les programmes de coopérations transfrontalières. La mise en œuvre de cette action doit être minutieusement explorée et ne doit pas être conditionnée à une éventuelle difficulté de gestion qui rebuterait les acteurs éventuels mais à la simplicité de sa mise en œuvre au bénéfice des habitants et du territoire.

3. Mobilité, connectivité et accessibilité

L'objectif principal de cet axe est de réinitier les travaux des Commissions des infrastructures, des transports et des communications telles qu'elles existaient avant que la CTP devienne Autorité de gestion du POCTEFA ; en intégrant des connexions numériques et énergétiques.

4. Gouvernance, capitalisation et communication

L'objectif principal de l'axe 4 ou transversal est de faire en sorte que la CTP devienne un lobby au niveau européen et de promouvoir son rôle de référence permanente de la coopération transfrontalière dans le but de devenir un groupe de pression de plus en plus influent dans les domaines de coopération territoriale européenne pour pouvoir capter de nouvelles sources de financement, pour pouvoir participer régulièrement à des groupes de réflexion et rendre ses actions visibles, pour cela la CTP doit avant tout obtenir le soutien de la Commission Européenne quant à la Stratégie Pyrénéenne.

Avant de se constituer en tant que lobby, la CTP devrait rechercher s'il existe déjà d'autres structures ayant cette vocation ; analyser quels instruments juridiques seront nécessaires et en définir clairement les objectifs, qui seront toujours orientés vers un rôle de coordination et de coopération avec le reste des acteurs oeuvrant pour la gouvernance pyrénéenne. Cette gouvernance doit être définie dans une perspective multi-échelle et en tenant compte des accords ou actions antérieurs (tels que

le Sommet de Malaga de 2017 et les accords conclus sur la protection civile).

Les membres de la CTP considèrent que c'est la manière la plus appropriée de travailler ensemble au profit des personnes, des territoires et des institutions qui composent la CTP.

5. Objectifs généraux de la Stratégie Pyrénéenne

Après consultation avec des interlocuteurs désignés par chaque territoire, la Stratégie Pyrénéenne devra, aussi, travailler pour la réalisation des objectifs généraux suivants :

- La CTP doit jouer un rôle dynamique et favoriser la capitalisation des bonnes pratiques entre projets, en tenant compte de tous les types d'initiatives de coopération transfrontalière, et pas seulement de POCTEFA. Ce travail devra être effectué en étroite collaboration avec les membres de la CTP.
- La CTP doit assumer un rôle informatif sur des sources de financement autres que POCTEFA, toujours dans une perspective interrégionale, en tenant compte de ses particularités, sans se focaliser sur le soutien technique aux bénéficiaires potentiels, qui sera assumé par les bureaux techniques des membres de la CTP.
- Les instruments des axes de la Stratégie Pyrénéenne devraient être construits selon une perspective ambitieuse et à long terme. Sa fonction sera d'agglutiner les projets et, en second lieu, de diffuser et de collecter les informations pour son axe. Ils ne doivent agir que lorsque leur capacité de fonctionnement est garantie.

1.3.6. Financement

En soutenant cette stratégie, et indépendamment des ressources que les Fonds Structurels et d'Investissement Européens (Fonds ESI) peuvent fournir ; les gouvernements des territoires membres s'engagent à exploiter d'autres fonds et instruments de l'UE pertinents pour atteindre les objectifs de la Stratégie, en établissant des synergies et des complémentarités avec les Fonds ESI.

Les contributions économiques provenant des Fonds ESI, de la même manière que les macrorégions les reçoivent, sont une opportunité à explorer. Cette méthode et d'autres peuvent servir à établir des plateformes de travail dans une gouvernance multisectorielle, multi-niveaux et multirégionale, totalement innovante dans le contexte européen.

À cet égard, le Comité européen des régions a adopté, lors de sa 106e session plénière, la Charte de la gouvernance à multiniveaux en Europe, qui établit un ensemble de valeurs communes et définit les principes et processus spécifiques de la bonne gouvernance européenne. La CTP, dans le cadre de la Stratégie Pyrénéenne, s'inspirera des principes énoncés dans cette lettre qui, bien que non contraignante, engage ses signataires à utiliser la gouvernance à multiniveaux dans la gestion des politiques publiques, en lançant des projets en association avec les secteurs public et privé, le développement de la coopération territoriale et la modernisation de son administration.

La CTP considère le cofinancement dans les programmes et projets européens comme une opportunité d'accroître sa valeur ajoutée, comme un moyen de collaboration mutuelle en orientant la disposition de ses propres ressources pour atteindre ses objectifs. En particulier:

Fonds EIE

- **FEADER et FEAMP**

Ils peuvent contribuer aux objectifs et aux actions de la Stratégie. Les mesures des Programmes de Développement Rural des zones rurales et de pêche peuvent contribuer à la création d'emplois et à l'innovation.

Autres fonds UE

- **H2020**

C'est le programme qui finance des projets de recherche et d'innovation dans différents domaines thématiques dans le contexte européen. Des chercheurs, des entreprises, des centres technologiques et des entités publiques de la CTP pourraient bénéficier de ce programme.

- **Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE)**

Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe permet la préparation et la mise en oeuvre de projets d'intérêt général, dans le cadre de la politique des réseaux transeuropéens dans les secteurs du transport, des télécommunications et de l'énergie.

- **COSME**

COSME est le programme de l'UE pour la compétitivité des entreprises et des PME. Avec ce programme, la Commission Européenne favorise l'entreprise et l'amélioration de l'environnement empresarial pour les PME en leur permettant de libérer tout leur potentiel dans l'économie mondiale.

- **LIFE**

LIFE est l'instrument financier de l'UE pour soutenir l'environnement, la conservation de la nature et la protection du climat à travers l'UE.

- **Europe Créative**

C'est le programme cadre de la Commission européenne pour soutenir le cinéma et les secteurs culturels et créatifs européens. Compte tenu de la programmation de projets de dynamisation du secteur du cirque (entre autres) qui symbolisent la diversité du vivier des projets POCTEFA et de leurs résultats probants sur l'emploi dit culturel ; nous pensons qu'il existe également pour la CTP des pistes de montage de projets de ce programme spécifique Europe Créative et dont pourraient bénéficier des dizaines de milliers d'artistes, professionnels et organisations culturelles et audiovisuelles des arts du spectacle, des beaux-arts, de l'édition, du cinéma, de la télévision, de la musique, des arts interdisciplinaires, du patrimoine et de l'industrie du jeu vidéo dans l'UE.

Grâce à ce financement, ils pourront agir dans toute l'Europe, atteindre de nouveaux publics et acquérir les connaissances nécessaires à l'ère numérique. En aidant les oeuvres culturelles européennes à atteindre des publics dans d'autres pays, le programme contribuera

également à sauvegarder la diversité culturelle et linguistique du territoire pyrénéen.

- **Interreg SUDOE**

Le programme Interreg SUDOE soutient le développement régional dans le sud-ouest de l'Europe en finançant **des projets transnationaux** à travers le **fonds FEDER**. Ainsi, il favorise la **coopération transnationale** pour traiter des problèmes communs aux régions de ce territoire, tels que les faibles investissements dans la recherche et le développement, la faible compétitivité des petites et moyennes entreprises et l'exposition au changement climatique et aux risques environnementaux. Cependant la proposition de la Commission Européenne sur le futur des programmes transnationaux dans la prochaine programmation pourrait en changer complètement le contenu actuel.t.

- **Interreg MED**

L'objectif principal du Programme Interreg MED est de promouvoir une croissance durable dans la région méditerranéenne par la promotion de concepts et de pratiques innovants et l'utilisation raisonnable des ressources et en soutenant l'intégration sociale à travers une approche de coopération intégrée et territoriale.

- **Interreg Atlantic Area**

C'est un programme européen qui promeut la coopération dans les champs de l'Innovation et de la Compétitivité, Efficacité des ressources, gestion des risques territoriaux et Biodiversité, Patrimoine Naturel et Culturel.

- **Interreg EUROPE**

Interreg EUROPE est un programme conçu pour aider les administrations régionales et locales de toute l'Europe à élaborer et à appliquer des meilleurs politiques. N'importe quelle action développée avec l'aide financière d'Interreg Europe doit faire partie d'une des quatre catégories suivantes :

- Recherche et innovation
- Compétitivité PME

- Economie faible en carbone
- Environnement et efficacité des ressources

Autres sources de financement

Il est également possible de se tourner vers d'autres sources de financement, en particulier le Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques-communément appelé le Plan Juncker⁶, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et d'autres institutions financières internationales.

Il est possible que lors ou à la suite des négociations d'adoption des programmes 2021-2027 entre les États membres et la Commission européenne, les régions membres de la CTP devront décider de réajuster la Stratégie Pyrénéenne sur les nouveaux programmes.

Il serait également souhaitable que lors de l'élaboration essentiellement mais aussi lors de la mise en oeuvre de ces nouveaux programmes, le futur Comité de Suivi du POCTEFA puisse tenir compte de la Stratégie Pyrénéenne de la CTP afin de rester dans une logique de cohérence territoriale qui ne pourra être que bénéfique pour tous.

Par exemple:

- Hiérarchiser les projets d'intérêt pour les axes de la Stratégie, en organisant des appels spécifiques pour ces projets (elles peuvent être les «répliques de modèles de réussite»)

et en identifiant les opérations pouvant être financées conjointement avec différents programmes.

- Etablir un axe pour le développement inter-régional et la coopération transnationale.
- Identifier des projets et des partenaires potentiels de coopération dans les programmes opérationnels.
- Inclure des critères de sélection de projets qui donneraient la priorité aux projets ayant un impact stratégique macro-régional, qui pourraient contribuer également aux objectifs et à la mise en oeuvre de toute action opérationnelle de la Stratégie.
- Allouer un budget spécifique aux activités / projets pertinents pour la Stratégie.
- Inclure un paragraphe distinct décrivant comment les objectifs et les priorités de la Stratégie Pyrénéenne seront reflétés dans la mise en oeuvre des programmes.

La Stratégie doit également tirer profit du travail effectué dans le cadre d'autres stratégies macrorégionales en termes de financement innovant et établir des lignes de travail en complémentarité avec Interreg SUDOE, Interreg Europe, etc.

6. https://ec.europa.eu/commission/priorities/jobs-growth-and-investment/investment-plan-europe-juncker-plan/european-fund-strategic-investments-efsi_es

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

2



APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

L'approche méthodologique de la stratégie territoriale et organisationnelle de la CTP s'est inscrite dans une double logique de concertation avec les membres de la CTP et à travers les consultations auprès d'un panel d'experts qualifiés nommés par les membres de la CTP.

Cette interaction à intervalles réguliers a permis de procéder à :

- Une analyse du potentiel des politiques pyrénéennes transfrontalières sur la base des diagnostics et des approches stratégiques développées par les différents programmes.
- Une analyse de la structure de la CTP, son parcours historique et son positionnement actuel et futur.

Bien que ces analyses soient complémentaires, elles reposent sur des approches méthodologiques différentes étant donné que les stratégies transfrontalières actuellement à l'œuvre s'appuient sur des périmètres et des systèmes de gouvernance différents (GECT, Euro-régions, Convention de Massif,...). D'une part, l'objectif a été de comprendre les éléments qui justifient la dynamique d'un développement pyrénéen commun et de nature transfrontalière ; d'autre part, il s'agit de réfléchir aux objectifs stratégiques du positionnement de la structure de la CTP (évolution historique et future en ce qui concerne sa mission).

In fine, ces deux orientations se sont enrichies mutuellement pour obtenir une vision globale et fonctionnelle du territoire pyrénéen qui peut transcender les périmètres actuels et permettre

de sortir des particularités locales pour répondre aux défis communs. C'est une vision qui cherche à faire émerger une prise de conscience forte du fait transfrontalier.

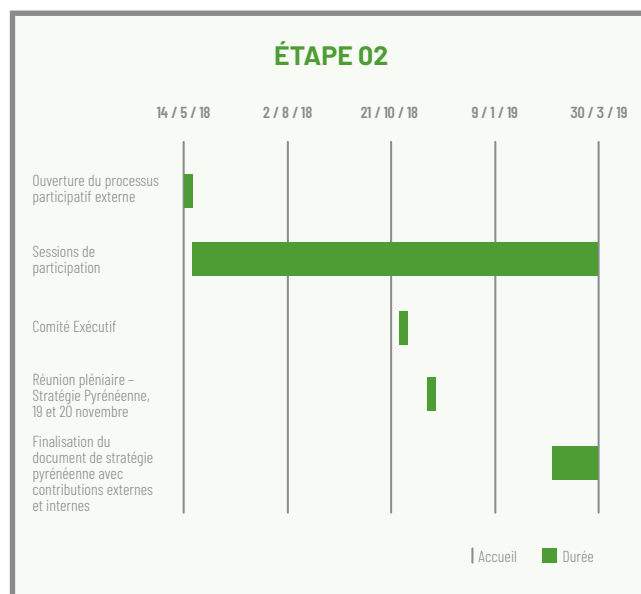
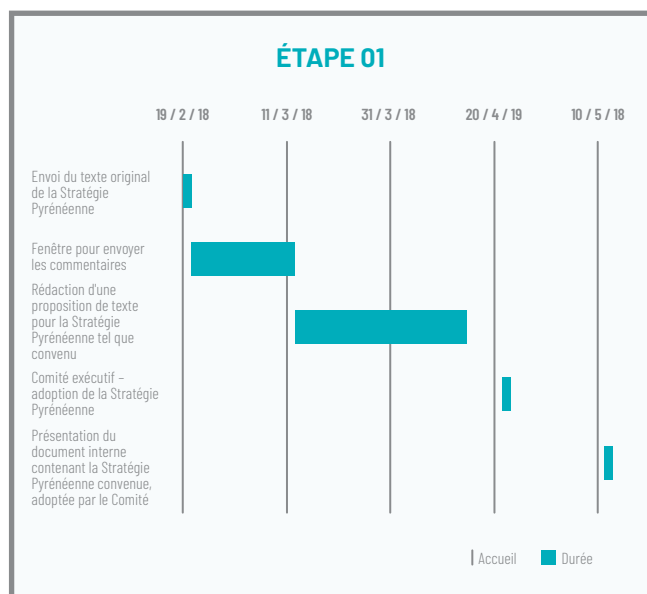
De plus, il a été fondamental de mettre en place un schéma méthodologique correct prenant en compte, d'un point de vue transversal, la **perspective de genre** qui sera prise en compte dans la mise en oeuvre des axes stratégiques (notamment dans l'axe 2) et dans le processus de participation externe.

Comme établi dans la réglementation communautaire sur les observations de l'article 4, paragraphe 7, point c du n°1299/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 qui régit l'objectif de la coopération territoriale européenne liées à la perspective de genre, les projets devraient avoir une considération particulière dans le traitement de cette question. Ce qui affecte de manière significative certaines zones éligibles.

Le schéma méthodologique suivi a été le suivant:



ETAPES DU PROCESSUS DE REPROGRAMMATION DE LA SP



ETAPE 1 : Diagnostic

L'établissement du diagnostic a reposé sur l'analyse du contexte, sur des entretiens avec des acteurs clés et sur l'organisation interne de la CTP.

Analyse du contexte

Le recueil et l'analyse des stratégies et des programmes les plus pertinents du territoire pyrénéen et de ses régions a été réalisé, en particulier:

- a) Analyse sur la zone d'intervention de la CTP
- b) Conventions interrégionales de coopération transfrontalière (fonds commun) entre régions et communautés autonomes frontalières.
- c) Stratégies Euro-régionales incluses dans l'espace de la CTP.
- d) Stratégie du programme de coopération France-Espagne-Andorre 2014-2020, ainsi que la comparaison évolutive avec le 2000-2006 et 2007-2013.
- e) Stratégies pour les initiatives de la CTP: en particulier, l'Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique (OCCP).
- f) Stratégies macro-régionales en dehors de la zone d'intervention de la CTP, en particulier, pour la région alpine.
- g) Stratégies de développement RIS3 des régions et des communautés autonomes, membres de la CTP. En particulier, l'analyse des points communs en matière d'innovation.
- h) En France, les stratégies territoriales de différentes stratégies régionales, en particulier, la Convention Interrégionale du massif 2014-2020 (CGET-Massif des Pyrénées) et le POI massif des Pyrénées 2014-2020.
- i) Stratégies régionales FEDER et FSE des régions françaises et des communautés autonomes espagnoles qui développent des aspects de la coopération dans leur programme opérationnel.

Processus de participation et entretiens avec des acteurs clés de la CTP

Un inventaire des acteurs clés a été réalisé, en commençant par les membres de la CTP et élargi aux entités sous-régionales (Départements, métropoles et entités niveau NUTS 3 en Espagne), les Euro-régions de l'espace pyrénéen, ainsi que le Commissariat du Massif des Pyrénées, côté français, en tant que représentant du niveau NUTS1. Aussi, la Commission Européenne (DG REGIO et Macrorégions) et un représentant de la macrorégion Alpine ont été ajoutés au système de consultation.

Structure organisationnelle de la CTP

Une analyse de la structure en tant que telle a été réalisée mais aussi une comparaison avec les GECT sur le territoire. Une brève analyse juridique des avantages et des inconvénients de la transformation du Consorcio en GECT a été conduite, conformément aux exigences du cahier des charges.

Elaboration d'une matrice AFOM

De manière classique, une matrice des Atouts-Forces-Opportunités-Menaces (AFOM) a été élaborée. Elle a servi de point d'appui pour la construction des étapes suivantes.

ETAPE 2: Identification des enjeux thématiques clés

Lors de la phase d'entretien avec les acteurs clés de la zone, il leur était demandé de prioriser et de classer leurs réponses quant aux thématiques d'intérêt prioritaire pour leur territoire. Sur cette base, une pondération des réponses a été réalisée afin d'obtenir une hiérarchisation de type classement des sujets qui ont généré le plus d'intérêt.

Sur cette base, le Comité Exécutif a pu sélectionner une liste d'enjeux thématiques stratégiques lors de la réunion de juin 2017. Cette base de travail a été discutée et affinée lors de la réunion du Comité scientifique de juillet 2017.

Par la suite, et à la suite de cette analyse, le Comité exécutif du CTP a décidé de baser la Stratégie

pyrénéenne sur les axes détaillés dans la section suivante.

ETAPE 3: Détermination des axes stratégiques pour une période de 7 ans

La Stratégie s'est construite à partir de l'identification des enjeux qui ont été repérés dans la présentation de la grille AFOM (issues du diagnostic et des entretiens). L'approche stratégique consistait à combiner tant le renforcement des atouts comme le traitement des faiblesses.

Cette approche stratégique se nourrit également des échanges et de la contribution méthodologique qui ont été élaborés par le Comité scientifique pendant la phase de concertation. À cet égard, la logique de répartition des grands axes du développement qui ont été validés à l'issue de ce temps de réflexion a été respectée.

Par ailleurs, il s'est avéré nécessaire de définir ce qui relève des axes stratégiques (approche territoriale) de ceux qui impliquent une nouvelle organisation des missions de la CTP (approche organisationnelle et transversale). Bien que les deux approches doivent être traitées ensemble, chacune d'elle ne relève pas du même niveau d'analyse.

La Stratégie proposée s'articule autour de trois axes thématiques stratégiques et d'un axe transversal.

1. Action pour le climat
2. Promouvoir les initiatives et attractivité du territoire
3. Mobilité, connectivité et accessibilité
4. Gouvernance, capitalisation et communication

ETAPE 4: Elaboration du Plan d'Action

Compte tenu de la période de la Stratégie fixée à sept ans, les actions réalisables en ce temps imparti ont été priorisées, sans empêcher toutefois la mise en perspective d'actions à moyen et plus long terme. Le plan d'action s'inscrit dans une orientation pragmatique avec un nombre d'actions ayant été volontairement réduit à celles qui permettent aux membres de la CTP d'agir réellement dans le

délai de la Stratégie. Chacune de ces actions a été concertées avec les représentants des membres du Comité exécutif, et d'échanges ultérieurs, avant de procéder à une caractérisation plus détaillée de son contenu, de ses sources de financement potentielles, des résultats attendus, etc.

Les principes directeurs pris en compte pour déterminer les contours des actions phares ont été les suivants:

1. Complémentarité avec des actions existantes aujourd'hui
2. Mise en adéquation avec le champ territorial (appartenance territoriale des actions)
3. Gouvernance adaptée selon la thématique concrète

Les sources de financement identifiées permettent d'envisager un certain type de mobilisation financière. Certaines des actions proposées sont d'une envergure limitée, davantage liées à des actions de coordination et de concertation renforcée, avec une dimension qui ne serait pas éligible aux cadres de financement communautaires classiques (tels que le POCTEFA), sauf si une nouvelle catégorie de « petits projets » est établie, comme cela existe dans d'autres zones frontalières d'Europe.

Si la Commission européenne poursuit son soutien aux « petits projets » à travers l'objectif thématique 11 ou par le biais d'autres champs d'intervention (emploi, formation, innovation sociale...), il conviendrait d'analyser de manière plus approfondie les exigences et contraintes particulières qui sont attachées à ce type de projets.

Les stratégies macro-régionales de l'Union européenne comme source d'inspiration

Pour rappel, une « stratégie macro-régionale » est un cadre intégré approuvé par le Conseil européen permettant de traiter des défis communs auxquels est confrontée une aire géographique délimitée au sein des États membres (EM) et de pays tiers le cas échéant, et bénéficier ainsi d'une coopération renforcée qui contribue à la réussite de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Elle peut recevoir un soutien des Fonds ESI. Les quatre

stratégies actuellement adoptées offrent une plateforme pour une gouvernance multisectorielle, multi-niveau et multinationale ouverte aux pays tiers. Elles peuvent jouer un rôle important pour aider ces pays à renforcer leurs liens avec l'Union européenne et atténuer de possibles effets négatifs sur les frontières extérieures de l'UE.

La notion de « macro-région » apparaît dans le rapport de 2005 de la CTP et de la Generalitat de Catalunya intitulé « L'Avenir des Pyrénées dans le contexte européen » posant déjà la question de l'échelle géographique territoriale (et donc du périmètre) comme base d'un futur « Plan Stratégique pour la CTP » selon la terminologie employée dans ce travail.

Même si le territoire de la CTP n'a pas vocation à s'inscrire formellement dans une telle dynamique de macrorégion, il peut néanmoins prendre appui sur les aspects les plus caractéristiques de ces stratégies, à savoir:

- Impliquer activement les directions sectorielles pertinentes des administrations compétentes sur les axes stratégiques retenus
- Associer d'autres acteurs territoriaux et de la société civile dans le cadre de plateformes de discussion
- Mieux capitaliser sur les expériences de certains membres et faciliter la réutilisation de bonnes pratiques pour s'inscrire dans une logique de « Learning Region ».
- Beneficier d'une capacité renforcée et l'employer pour favoriser l'action de lobbying législatif au niveau communautaire.

L'idée serait de proposer « un espace territorial intégré » en accord avec ce qui est promu par la nouvelle perspective territoriale européenne.

DIAGNOSTIC STRATÉGIQUE

3



DIAGNOSTIC STRATÉGIQUE

3.1. Documents analysés

Dans la première phase d'élaboration de la stratégie un ensemble de documents et d'informations qui figurent en annexe ont été compilés et analysés (bibliographie). Une attention spéciale a été portée aux diagnostics de la zone éligible, qu'ils soient de nature régionale, ou des GECT ou des niveaux NUTS III. A partir de cette richesse bibliographique se sont structurés les enjeux stratégiques transfrontaliers. Une approche stratégique globale a été construite pour la CTP sur la base d'une analyse de type AFOM. Cette analyse compile les principales orientations et principes directeurs suivis dans la construction de la stratégie.

3.2. Principaux enjeux issus du diagnostic et du dialogue avec le Comité Scientifique

La stratégie proposée dans ce document est construite à partir de l'identification des enjeux qui ont été repérés dans la présentation de la grille AFOM (SWOT). Suivant les principes généraux de l'approche stratégique, l'objectif du travail consiste ici autant à renforcer les atouts qu'à combler les faiblesses. L'élaboration des axes stratégiques et de leurs actions a été faite suivant ces deux principes et en continuité avec le travail précédent sur le Diagnostic et les enjeux du développement transfrontalier.

Cette approche stratégique se nourrit également des échanges et des débats qui ont eu lieu avec le Comité scientifique. Ce travail a été réalisé en prenant en compte les recommandations et

préconisations du Comité scientifique, qui ont permis d'enrichir considérablement la Stratégie. Les axes stratégiques proposés par le Comité Exécutif ont été validés et détaillés par le Comité Scientifique.

D'un point de vue pratique, la feuille de route de la CTP demande que les actions programmées s'ajustent à la période de sept ans prévue (2018-2024). En respectant ce terme de la Stratégie, il a été prévu d'offrir et de mettre en perspective certaines actions de développement qui, d'un point de vue pragmatique, constituent le plan d'action.

Pour une plus grande clarté du raisonnement, nous reprenons dans ce paragraphe les éléments principaux de l'analyse AFOM qui définissent les trois axes stratégiques thématiques. De même, les tableaux des éléments clés qui servent de base au développement de cette analyse sont incorporés et ont été le fil conducteur du raisonnement et de l'approche stratégique.

AXE N°1: ACTION POUR LE CLIMAT

ENJEUX	ATOUPS / OPPORTUNITÉS	FAIBLESSES / MENACES
Définis à partir du diagnostic et du travail de terrain	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité des ressources environnementales (richesse en biodiversité, territoires labellisés Parcs Nationaux et Régionaux, espaces UNESCO, abondance de ressources naturelles, réservoir d'eau en Europe du Sud, complémentarité côte/montagne, image des Pyrénées...). • Structuration transversale de cette thématique par l'OPCC (expérience innovante dans une approche des effets du changement climatique sur les ressources environnementales et les économies). • Production agroalimentaire de qualité, reposant sur une gestion pertinente de la biomasse (pastoralisme, gestion forestière, risque incendie...). 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilité des ressources naturelles au changement climatique (zones de pâturage, exploitation forestière, eau-électricité, neige-tourisme). • Non prise en compte de la trame urbaine dans les enjeux de l'environnement (considérer l'aspect immobilier / propriété en zone de montagne). • Risque d'accentuation des disparités territoriales par l'absence d'entretien des ressources environnementales (entretien des zones de pâturage, pression sur le milieu, augmentation des risques d'incendie...). • Baisse de la production agroalimentaire. • Le développement du tourisme requiert son éducation environnementale.

AXE N°2: PROMOTION D'INITIATIVES ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

ENJEUX	ATOUPS / OPPORTUNITÉS	FAIBLESSES / MENACES
Définis à partir du diagnostic et du travail de terrain	<ul style="list-style-type: none"> • Dimension multiculturelle des Pyrénées (importance des langues, du patrimoine, des productions artisanales et agroalimentaires de qualité, de l'approche climatique pour les changements à réaliser...). • Importance de la richesse patrimoniale du territoire pyrénéen. • Richesse de la diversité des métiers spécifiques aux Pyrénées et de leurs ressources humaines (dans la valorisation environnementale des Pyrénées et l'internationalisation du tourisme transfrontalier) qui permettrait la création d'un modèle de développement de nouveaux métiers. • Identité pyrénéenne forte. • Meilleure qualité de vie. • Développement des échanges éducatifs notamment dans la formation professionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faiblesses des dynamiques démographiques (inégalité de développement et des capacités productives par rapport aux fortes dynamiques régionales et métropolitaines). • Recul prononcé de la population en incluant l'abandon des villages (en particulier dans la zone aragonaise des Pyrénées). • Attractivité très inégale des territoires pyrénéens: les éléments de développement précisent la coordination à l'échelle des environnements transfrontaliers. • Absence d'une marque identitaire des Pyrénées. • Absence de modèles économiques de coopératives transfrontalières. • Différences salariales importantes.

AXE N°3 : MOBILITÉ, CONNECTIVITÉ ET ACCESSIBILITÉ

ENJEUX	ATOUTS / OPPORTUNITÉS	FAIBLESSES / MENACES
Définis à partir du diagnostic et du travail de terrain	<ul style="list-style-type: none"> • Implication des agences d'urbanisme dans l'accessibilité des Pyrénées, travail qui reste à poursuivre dans une dimension transfrontalière et notamment en Espagne puisqu'il s'agit d'un modèle franco-français. • Fusion des régions françaises avec un rapprochement territorial plus important des communautés autonomes espagnoles (accentuation du rôle des métropoles dans les liens avec les Pyrénées, aéroports, lignes ferroviaires). • Développement d'itinéraires touristiques transfrontaliers nouveaux et historiques (ex: projet AECT, HPHP ...). • Opportunités intéressantes avec les corridors européens de transit de marchandises. 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de l'accessibilité à la zone pyrénéenne par des moyens de transports en commun, et frein au développement durable (ruptures de stock, horaires peu adaptées...). • Risque d'accentuation des disparités territoriales par des capacités d'attraction très différenciées (problème d'accessibilité à la zone pyrénéenne et redistribution des flux transfrontaliers, train et route). • Non prise en compte de la trame urbaine dans la structuration pyrénéenne (repenser les moyens de mobilité et d'accessibilité aux Pyrénées, emploi ferroviaire, relation avec les métropoles, l'innovation, la complémentarité des bassins d'emplois...). • Insuffisante connexion numérique dans la zone pyrénéenne (réservation en ligne, application numérique pour la valorisation du patrimoine, usage de la réalité augmentée...). • Risque de péninsularisation de la partie centrale des Pyrénées en raison de l'absence d'une trame urbaine transfrontalière et de connexions ferroviaires structurantes: analyser le futur du système ferroviaire pyrénéen: Toulouse-Barcelone, Pau-Canfranc, train jaune de Cerdagne, aménagement et entretien Bielsa-Aragouet... • Faible développement des nouvelles technologies pour l'emploi, pour la création d'entreprises ou pour le développement d'initiatives de covoiturage transfrontalier.

CROSS-CUTTING AXIS T: GOUVERNANCE, CAPITALISATION ET COMMUNICATION

ENJEUX	ATOUTS / OPPORTUNITÉS	FAIBLESSES / MENACES
Définis à partir du diagnostic et du travail de terrain	<ul style="list-style-type: none"> • Position en tant qu'autorité de gestion et organisation des réseaux européens (POCTEFA, positionnement stratégique, moteur de développement, responsabilité de programmation, planification...). • Périmètre des Pyrénées validé comme un périmètre stratégique. • Riche histoire transfrontalière des territoires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de stratégie globale à l'échelle pyrénéenne (absence d'un observatoire des territoires, risque de fragmentation du développement transfrontalier...). • Faiblesse de la capitalisation stratégique des projets de coopération (aller au delà de la gestion administrative et extraire des informations stratégiques...). • Faiblesse de l'image globale pyrénéenne (communication non maîtrisée à l'échelle transfrontalière, intérêt d'une marque «Pyrénées»...). • Absence d'un Centre de ressources stratégiques pour contribuer au pilotage des enjeux et politiques développées dans les Pyrénées.

PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE 2018-2024

4



PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE 2018-2024

Le plan d'action stratégique 2018-2024 s'articule autour de trois grands axes stratégiques à dimension thématique et d'un axe transversal. Pour chacun d'eux, un instrument de mise en oeuvre est déterminé afin d'en faciliter leur pilotage au sein des organes de la CTP. Il doit s'agir d'un plan d'action avec une orientation pragmatique et opérationnelle avec un nombre réduit d'actions qui permet aux membres de la CTP de travailler réellement pendant la durée de la Stratégie. Autrement dit, nous devrions donner la priorité à deux ou trois actions emblématiques et nous concentrer sur celles-ci.

Le plan d'action stratégique 2018-2024 est structuré autour de trois grands domaines d'action :

1. Un ou deux projets emblématiques ou *flagship* de la CTP.
2. Développer ou mettre en place des petits projets de coopération à la fois dans le cadre du POCTEFA et dans nouveaux programmes.
3. Agir en tant que *lobby* au niveau européen et en tant que référent de coopération transfrontalière en lançant de nouveaux projets et en capitalisant les bonnes pratiques qui lui sont propre.

Ces espaces de travail seront encouragés dans l'axe 2, axe structurant de la Stratégie et supervisés par la Direction de la CTP.

AXE STRATÉGIQUE N° 1. ACTION POUR LE CLIMAT

Instrument : OPCC

Cet axe doit recueillir la stratégie proposée par l'OPCC et être cohérente avec celle-ci-avec une ouverture progressive vers l'environnement dans sa définition la plus large.

Mission de l'OPCC

Être la plateforme de référence dans le domaine du changement climatique pour influencer la prise de décision, en faisant le lien entre le monde scientifique, les secteurs socio-économiques et les administrations publiques.

Objectif 1 :

Améliorer les connaissances sur le changement climatique dans les Pyrénées : bases climatiques, vulnérabilités, impacts et risques dans les systèmes naturels et humains (écosystèmes sensibles, forêts, biodiversité, ressources en eau, risques naturels et infrastructures, tourisme, agropastoralisme, énergie, population et santé).

Objectif 2 :

Promouvoir l'innovation grâce à des actions concrètes dans le domaine du changement climatique à partir de la capitalisation de résultats positifs.

Objectif 3 :

Assurer le transfert de recommandations et de résultats des travaux de l'OPCC aux acteurs relais sectoriels permettant une meilleure adaptation et résilience du territoire des Pyrénées.

Objectif 4 :

Augmenter la visibilité des Pyrénées en termes de changement climatique et participer aux réseaux européens et internationaux.

Objectif 5 :

Assurer la continuité du travail de l'Observatoire, en consolidant les structures de gouvernance existantes, telles que le Comité Technique de l'OPCC et l'activité de base de l'Observatoire, telles que la plateforme web et le géoportail de l'OPCC, les actions de communication et de représentation institutionnelle.

Actions opérationnelles :

E1.1. Élaborer des recommandations pour l'amélioration de la collecte de données climatiques, phénologiques, d'utilisation des sols et autres informations liées à l'adaptation du territoire (infrastructure verte, connectivité écologique).

E1.2. Promouvoir l'analyse des vulnérabilités, des impacts et des risques afin de définir des mesures appropriées à cet égard.

E1.3. Connaître les besoins d'information des acteurs clés.

E1.4. Encourager et participer à des projets de mise en œuvre d'actions innovantes sur l'adaptation et/ou l'atténuation du changement climatique dans les Pyrénées, notamment dans les secteurs socio-économiques clés du territoire pyrénéen.

E1.5. Connaître et diffuser les bonnes pratiques sur le changement climatique dans les Pyrénées et les autres chaînes de montagnes.

E1.6. Promouvoir l'intégration transversale du changement climatique dans les actions des autres axes de la Stratégie Pyrénéenne, comme pourrait l'être l'économie circulaire et l'innovation dans l'axe 2.

E1.7. Réaliser des rapports ou des publications de vulgarisation en fonction des besoins détectés pour permettre une appropriation effective des connaissances scientifiques par les acteurs du territoire.

E1.8 Présenter les contenus du géoportail et du portail d'information aux acteurs du territoire.

E1.9 Réaliser des ateliers participatifs sur des questions clés.

E1.10 Préparer des supports graphiques de diffusion et des campagnes de communication destinées aux acteurs et au grand public.

E1.11 Communiquer l'activité de l'observatoire et de l'avancement des projets, sur le territoire de la CTP pour informer la population et les agents. Travailler en actions d'éducation à l'environnement.

E1.12 Participer activement à des réseaux et des projets internationaux avec d'autres territoires de montagne. Soutenir et travailler en collaboration avec les réseaux de gestion et d'éducation à l'environnement.

E1.13 Établir des relations d'intérêt mutuel avec les agents et les institutions européennes en relation avec nos actions.

E1.14 Relier le portail de l'OPCC aux portails d'entités régionales, d'administrations, de réseaux et d'initiatives internationales afin de rendre visibles des informations utiles.

E1.15 Diversifier les sources de financement pour fournir à l'OPCC plus de ressources-projets - SUDOE, LIFE+, H2020 ou autres.

Resultats:

1. Correspondance entre les objectifs de l'axe 1 et ceux de l'OPCC
2. Avancées dans le développement progressif de l'OPCC
3. Amélioration de la diffusion des résultats
4. Bonne analyse des zones qui ont plus d'incidence sur la population.

AXE STRATÉGIQUE N°2. PROMOTION D'INITIATIVES ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Instrument : Unité de Développement et de dynamisation de la CTP (UD2)

Objectif 1 :

Reproduire les modèles de réussite à travers des projets identifiés dans le vivier POCTEFA ou provenant d'autres programmes, puis de transmettre et d'informer les territoires sur les modèles de bonnes pratiques dans les domaines suivants : tourisme, agroalimentaire, économie circulaire, innovation, diversité et intégration, patrimoine culturel, naturel et linguistique, services de proximité et de sécurité (protection civile).

Objectif 2:

Obtenir de nouvelles sources de financement du Cadre Financier Pluriannuel en dehors de la politique de cohésion.

Actions opérationnelles :

E 2.1. Création de l'Unité de Développement et de dynamisation de la CTP-UD2.

E 2.2. Création de la CTP Jeunesse, visant à réaliser des actions liées aux jeunes - au sein de UD2-. Prioriser la mobilité transfrontalière du travail et de l'éducation, à travers le savoir ou l'harmonisation normative ; le recrutement et la coordination entre agents, services et professionnels (services à la jeunesse) et la promotion d'activités et d'initiatives.

E 2.3. Création de la CTP Scientifique en Biosciences, Biosanté et Energie au sein de UD2, reliant le tissu productif aux différentes stratégies de spécialisation intelligente.

E 2.4. Travailler sur des stratégies qui consolident une plus grande présence des femmes en évitant des phénomènes tels que l'entrepreneuriat invisible dans les entreprises familiales dans les zones rurales.

E 2.5. Proposition d'actions à travers l'UD2, de coopération sur le développement local et économique qui améliorent le niveau actuel d'attractivité du territoire. Pour cela, réaliser un travail de benchmarking, en cherchant et en analysant des expériences externes au territoire sur des situations similaires, et parmi les projets POCTEFA. De plus, recueillir ce qui a été appris dans le projet Ulysses pour concevoir des activités qui assurent la mise en oeuvre et la longévité des politiques.

E 2.6. Identification de nouvelles sources d'emploi, identification de professions du futur pour la montagne et le littoral, la création d'un réseau transfrontalier d'offres d'emploi dans le but de lutter contre la désaisonnalisation des emplois. Création d'un modèle de développement des nouveaux métiers (voir AFOM)

E 2.7. Développement de la connexion en réseau des villes transfrontalières, en travaillant en particulier sur leur attractivité et leur responsabilité dans la redistribution des flux touristiques vers le massif.

E 2.8. Renforcer la coopération transfrontalière en matière de créativité et d'innovation sociale par et pour le territoire, par exemple dans les industries culturelles et créatives ; les activités conjointes de valorisation du patrimoine naturel et culturel, y compris le patrimoine immatériel et la diversité linguistique. Renforcer la coopération transfrontalière en matière de tourisme durable, et promotion de la consommation de produits locaux, ainsi que l'économie circulaire, tout cela en combinant la montagne et la mer.

E 2.9. Création d'une marque qui transmette l'identité du territoire et ses caractéristiques.

E 2.10. Mettre en œuvre de nouveaux projets de coopération à travers la gestion du POCTEFA et de nouveaux outils pour dynamiser le territoire pyrénéen, tels que les petits projets de coopération.

Résultats :

1. Contribution de la cohérence et de la structure de la stratégie.
2. Augmentation en termes d'efficacité et de complémentarité des actions opérationnelles prévues dans le reste des axes.
3. Développement de projets de coopération transfrontalière adaptés aux exigences réelles des acteurs territoriaux et locaux tels que les petits projets de coopération.

AXE STRATÉGIQUE N°3. MOBILITÉ, CONNECTIVITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Instrument : Groupe de travail Infrastructure, transport et communications.

Objectif 1 :

Réinitier les travaux des Commissions des infrastructures, des transports et des communications telles qu'elles existaient avant que la CTP devienne Autorité de gestion du POCTEFA; en intégrant des connexions numériques et énergétiques ainsi que le concept de mobilité lente ou *slow mobility*.

Actions opérationnelles :

E 3.1. Registre actualisé des infrastructures de transport linéaires et nodales dans l'environnement des Pyrénées ; d'offre de services de transport terrestre trans-pyrénéen. Amélioration de la connaissance des flux de personnes et de marchandises facilitateurs de l'activité économique et humaine.

E 3.2. Analyse des nécessités d'infrastructures de communications - compris la connectivité mobile et sans fil et les télécommunications - à c/t, m/t, l/t, garantissant que les intérêts des citoyens du territoire pyrénéen sont supérieurs aux intérêts économiques.

E 3.3. Analyse des infrastructures liées aux aspects sanitaires, de protection civile dans lesquels on observe des difficultés d'accessibilité aux services; en identifiant les principaux défis pour la coopération transfrontalière effective, la plupart d'entre eux liés aux difficultés pour aborder les services communs.

E 3.4. Planification et, le cas échéant, exécution des infrastructures transfrontalières qui servent de levier pour le développement économique et touristique entre les acteurs locaux du territoire pyrénéen liées à la Proposition de Règlement du Parlement Européen et du Conseil établissant le mécanisme pour l'interconnexion en Europe et abrogeant les règlements (UE) n° 1316/2013 et (UE) n° 283/2014.

E 3.5. Étudier la possibilité de promouvoir des projets européens transfrontaliers qui améliorent les connexions énergétiques (électriques et gazières) de les États qui composent le territoire de la CTP.

E 3.6. Étudier la possibilité de mettre en œuvre des actions qui traitent de la transition énergétique.

E 3.7. Evaluation des besoins de connectivité sur le territoire pyrénéen à concrétiser en 2018-2019.

E 3.8 Développement d'accord interadministratifs qui favorisent la mobilité parmi les territoires.

Résultats :

1. Réaliser un dialogue et un consensus permettant d'atteindre la connectivité, la mobilité et l'accessibilité entre territoires.
2. Promouvoir une communication efficace et opérationnelle dans tous les domaines de la coopération transfrontalière.

AXE TRANSVERSAL. GOUVERNANCE, CAPITALISATION ET COMMUNICATION

Instrument : Lobby de la CTP

Objectif 1 :

Création du rôle de la CTP comme un lobby au niveau européen et promouvoir son rôle de référent permanent pour la coopération transfrontalière.

ET 1.1. Création du rôle de la CTP comme lobby, garantissant que sa structure sera développée de bas en haut (bottom up).

ET 1.2. Renforcer la continuité des actions de la CTP, de la coordination et des instances dirigeantes.

ET 1.3. Création d'un groupe de travail chargé d'étudier la relation entre la stratégie et le futur cadre communautaire 2021-2027 et d'intégrer les objectifs régionaux dans le futur POCTEFA.

ET 1.4. Dynamisation de l'approche participative de la gouvernance de la CTP.

ET 1.5. Formation en analyse, proposition et levée de fonds (compétitivité, lobby et sources de financement).

ET 1.6. Analyse approfondie des divergences réglementaires et administratives.

ET 1.7. Adoption de la stratégie pyrénéenne par les acteurs institutionnels impliqués.

ET 1.8. Élaboration et mise à jour du Plan de Communication de la CTP 2018-2024 qui améliorera la notoriété et reconnaissance de la CTP.

ET 1.9. Diffusion des bonnes pratiques et des résultats des projets promus.

ET 1.10. Capitaliser les projets POCTEFA et d'autres projets de la Stratégie Pyrénéenne, dans le but d'accroître la visibilité du réseau d'initiatives et de projets de la CTP.

Resultats :

1. Se faire connaître comme *lobby* par les institutions européennes.
2. Demander à la Commission européenne de publier une COM sur la «Stratégie Pyrénéenne».
3. Levée de fonds
4. Impact sur l'élaboration des politiques publiques des territoires.
5. Présence d'initiatives de la CTP dans les documents et stratégies européens.



Observatoire Pyrénéen du
Changement Climatique
(OPCC)



Unité de Développement
et de dynamisation
de la CTP (UD2)



Groupe de Travail sur
l'infrastructure, les
transports et les
communications

AXE TRANSVERSAL

GOVERNANCE, CAPITALISATION ET COMMUNICATION

Lobby de la CTP

MONITORAGE ET EVALUATION

5



MONITORAGE ET EVALUATION

Cette partie décrit le système de monitoring et d'évaluation du document stratégique 2018-2024 (SP). Son but est d'apprécier l'atteinte des résultats attendus sur les différents axes stratégiques et transversal de l'ensemble à partir du système d'étapes et de jalons précédemment indiqués et d'indicateurs additionnels suggérés dans ce chapitre.

Le système est basé sur deux blocs d'activités :

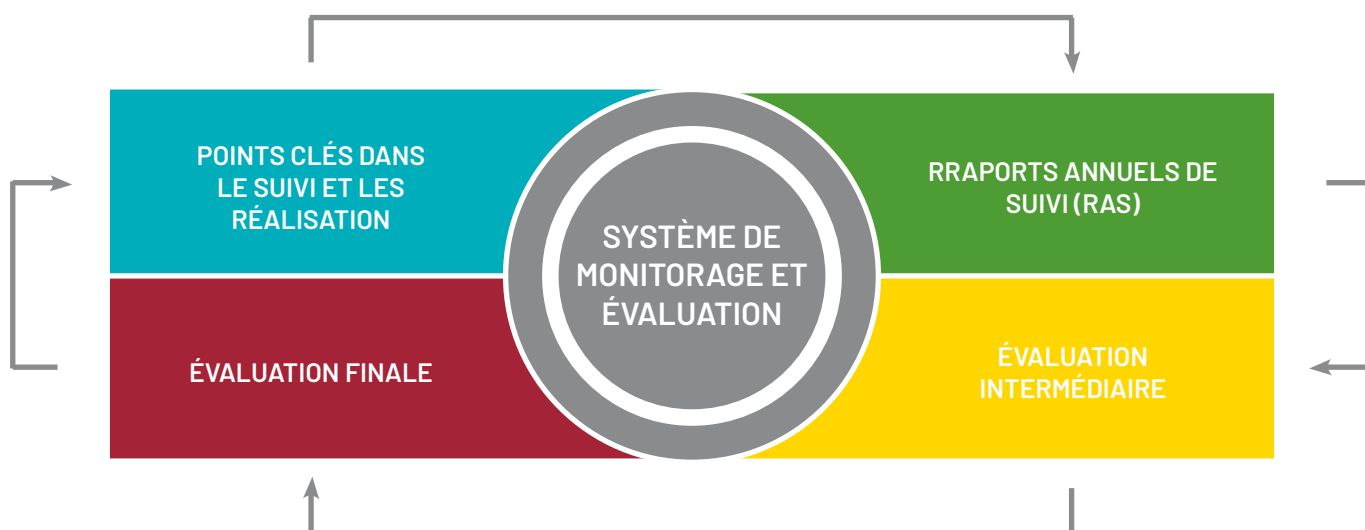
- Le système de monitoring et de suivi
- Le système d'évaluation de la stratégie

Le premier bloc comprend des étapes ou jalons qui figurent dans chaque axe stratégique et transversal. Ces étapes sont des éléments clés dans le processus de suivi et d'évaluation, aussi bien en continu, à travers les rapports annuels de suivi, que de manière périodique : évaluation

intermédiaire, à mi-parcours et évaluation finale, en 2023-2024, à l'issue de la stratégie et en guise de bilan des résultats.

5.1. Système de monitoring et de suivi

Le système de monitoring et de suivi de la stratégie repose essentiellement sur les **étapes clés dans la mise en oeuvre des actions et des objectifs des axes stratégiques et transversal**. Cet ensemble d'étapes (expliquées au chapitre II) clés représente les principaux éléments à réaliser. Il ne s'agit pas, par conséquent, d'indicateurs de mesure du degré d'exécution, mais au contraire, d'éléments qui rendent compte de l'atteinte des résultats. Ce système a été volontairement choisi pour cette première stratégie globale de la CTP(SP) de manière à simplifier le processus de suivi et pour permettre de se focaliser sur les principales étapes et les résultats.



En complément de cette collecte d'informations sur les axes stratégiques et transversal, une liste réduite d'indicateurs généraux est établie pour mesurer le développement global de la stratégie et faciliter les évaluations à mi-parcours et en fin de processus. Ces indicateurs sont, comme dans le cas des axes stratégiques et transversal, plutôt des étapes vers lesquelles il convient de tendre.

Pour cela, la stratégie aura un cadre logique qui inclura les principaux objectifs identifiés dans chaque axe, les actions proposées, ainsi que les résultats attendus et les indicateurs. Ce cadre logique visera également à être un guide agile, flexible et solidaire pour visualiser l'impact à atteindre avec la stratégie, ainsi qu'une source au service des territoires promoteurs et de leurs managers pour améliorer leur gestion.

Chaque année, la direction de la CTP élaborera un rapport annuel de suivi (RAS) de la stratégie dans lequel il sera rendu compte d'éléments tels que :

- Degré de développement de la stratégie
- Description des travaux réalisés par chaque instrument
- Etapes atteintes/accomplies
- Questions découlant de la mise en oeuvre de la stratégie
- Modifications apportées à la stratégie
- Prévisions pour l'année suivante
- Résultats des évaluations (intermédiaire, en 2022 et, finale, au cours de l'année 2025)

Au-delà de ces aspects descriptifs, les RAS constituent un outil important dans un souci de transparence dans la mise en oeuvre de la stratégie et de faciliter la compréhension des activités de la stratégie et de la CTP par le public au sens large. Pour cette raison, une attention particulière sera portée sur leur rédaction et leur présentation de manière à ce qu'ils puissent être utiles pour tous les organismes et les habitants de la zone des Pyrénées.

POINTS CLÉS DU MONITORAGE	PÉRIODE VISÉE
Constitution des Comités Techniques et des Groupes de Travail	T3 2020
Organisation événements avec participation externe	T4 2020 T4 2021 T4 2022 T4 2023 T4 2024
Présentation des Rapports annuels de suivi (RAS)	T1 2021 T1 2022 T1 2023 T1 2024
Démarrage de l'évaluation intermédiaire	T3 2022
Démarrage de l'évaluation finale	T1 2025

5.2. Système d'évaluation

Le système d'évaluation en continu, au moyen du système de suivi des points clés/étapes et des indicateurs des axes, se caractérise par deux moments d'examen plus approfondis et consolidés sur le plan méthodologique.

Tout d'abord, à mi-période de la stratégie (2022), à travers **l'évaluation intermédiaire**, il est prévu d'apporter des améliorations dans le fonctionnement et, le cas échéant, la révision de la stratégie comme cela était envisagé initialement. Les objectifs fondamentaux de l'évaluation se concentrent sur les points suivants :

- **Pertinence et adéquation de la stratégie** : analyse de la conception de la mise en oeuvre et de sa capacité à répondre aux enjeux et défis dans un environnement évolutif.
- **Consistance et cohérence** : analyse de l'adéquation des actions de la stratégie avec d'autres actions sur le territoire pyrénéen (Eurorégions, GECT, politique de cohésion européenne, etc.) analyse de la complémentarité des actions et des critères d'additionnalité, coordination avec ces instruments, etc.
- **Efficacité** : analyse de la bonne exécution des actions, selon les prévisions initiales. Les jalons de chaque axe stratégique et transversal sont essentiels à cet égard. Une attention particulière sera portée sur l'explication des effets des actions proposées, notamment les effets anticipés et ceux non anticipés, et les écarts par rapport aux objectifs.
- **Efficience** : elle est mesurée au regard des ressources utilisées. Une attention particulière est portée à la capacité de générer des ressources supplémentaires à celles initialement envisagées comme potentielles.

- **Implication** des acteurs territoriaux dans la connaissance et le développement des actions de la CTP.

Le deuxième moment d'examen, à travers **l'évaluation finale**, que sera réalisée à la fin de la période de la Stratégie, en 2025. L'évaluation peut aborder les points de l'évaluation intermédiaire, en mettant l'accent sur des propositions d'amélioration pour la prochaine période de la stratégie. Elle accordera une attention particulière aux leçons apprises et à la capitalisation des résultats. Dans cette tâche, le travail qui sera fait par le groupe de travail des infrastructures, transports et communications sera essentiel. L'objectif principal de l'évaluation finale est d'évaluer les résultats obtenus par la stratégie, son degré d'atteinte et les éléments qui, à l'avenir, devraient être améliorés, modifiés ou revus à la baisse.

Les résultats devront se concentrer sur les axes stratégiques et transversal ainsi que sur toute modification substantielle qui a pu se produire depuis l'élaboration de la stratégie voire à partir de l'évaluation intermédiaire.

En outre, l'évaluation finale va analyser la viabilité et la durabilité des actions approuvées. Il s'agit d'apprécier quels sont les effets persistants des interventions, ainsi que les causes explicatives.

Dans les deux types d'évaluation (intermédiaire et finale), des outils de nature qualitative (par exemple, consultations, groupes de discussion, questionnaires) et quantitative seront utilisés.

ANNEXES

6



ANNEXES

ANNEXE I : Conclusions de la Phase I du processus de participation

Après avoir analysé les résultats des 52 questions de l'enquête envoyée en Phase I nous pouvons déterminer que l'échantillon de réponses recueillies est représentatif du total des bénéficiaires de POCTEFA 2014-2020. De plus, la distribution par axes correspond à la propre distribution de POCTEFA.

Bien que la Stratégie Pyrénéenne soit destinée à un public plus vaste que les bénéficiaires POCTEFA, en tant qu'experts en projets de coopération transfrontalière pyrénéenne, ils constituent la population idéale d'étude pour évaluer nombreux des aspects positifs et négatifs de cette Stratégie.

Ainsi, en se basant sur les résultats obtenus, ce rapport propose un ensemble d'hypothèses ou objectifs de la Stratégie Pyrénéenne et une liste de problèmes à affronter et tenter de résoudre.

Hypothèses ou objectifs :

1. La CTP doit adopter un rôle de dynamisation et favoriser la capitalisation des bonnes pratiques et des résultats entre projets.

Les projets POCTEFA sont transférables et aptes à la capitalisation des résultats. Plus de 9 bénéficiaires sur 10 (94%) considèrent que leur projet pourrait être réalisé sur d'autres zones géographiques distinctes de celles sur lesquelles il agit au jour d'aujourd'hui. Cette conclusion extraite de l'enquête est également un de principaux objectifs de l'axe 2 de la Stratégie Pyrénéenne: répliquer des modèles à succès au travers de références POCTEFA et autres, et transmettre et informer les territoires

et les autres instruments de la SP des modèles de bonnes pratiques.

C'est-à-dire, si les projets POCTEFA sont reproductibles et aptes à la capitalisation, les futurs projets de la SP le seront également.

D'autre part, une moyenne de 90% des personnes interrogées (Q29, Q36 et Q46 de l'enquête) aimerait que la CTP les mette en contact avec d'autres projets. L'enquête envoyée posait cette question dans les blocs des questions concernant les axes 1, 2 et 3 de la SP dans le but de vérifier si le besoin de mise en réseau était plus ou moins urgent en fonction de la thématique. Nous pouvons déterminer que les projets veulent et nécessitent le contact avec leurs pairs indépendamment de leur thématique de travail.

2. La CTP doit adopter un rôle d'information sur les autres sources de financement au-delà de POCTEFA.

98 % des bénéficiaires ayant répondu souhaiterait que la CTP offre une information sur les autres programmes de financement ; le besoin de trouver de nouvelles sources de financement les pousse sans cesse à chercher de nouveaux moyens.

La majeure partie des bénéficiaires connaît déjà d'autres programmes, en particulier d'autres programmes Interreg transnationaux, qui comme POCTEFA disposent également de fonds FEDER. Compte tenu qu'un autre des objectifs fondamentaux de l'axe 2 de la SP est l'obtention de nouvelles sources de financement du Cadre Financier Pluriannuel hors politique de cohésion, il s'adapte parfaitement à l'intérêt des bénéficiaires qui reçoivent plus d'informations sur d'autres programmes de financement européen.

3. La CTP doit être constituée comme lobby

Presque 9 bénéficiaires sur 10 (88%) considèrent que la CTP doit être constituée comme lobby en matière de coopération transfrontalière au niveau européen.

97% des bénéficiaires souhaiteraient que la CTP soit un interlocuteur plus important pour négocier les budgets de l'Union européenne en coopération transfrontalière (Q20), et 91% pensent que le moyen d'y parvenir est de constituer la CTP en tant que lobby (Q21).

La CTP obtiendrait ainsi une plus grande influence dans les domaines européens qui permettrait de capter de nouvelles sources de financement (objectif fondamental de l'Axe 2 de la SP), de rendre visible les actions et d'obtenir le soutien de la Commission Européenne à la Stratégie Pyrénéenne.

Face à la question « Quel est l'aspect le plus positif de la SP ? », le type de réponse le plus fréquent porte précisément sur le fait de donner un sens stratégique à la CTP, agir comme lobby et améliorer son développement futur, renforçant cette hypothèse.

4. Les instruments des axes de la SP doivent agir comme agents de diffusion et de recueil d'informations, ainsi que comme point de contact.

Les résultats aux questions 31 et 32 (axe 1 de la SP), 37 et 38 (axe 2 de la SP) et 47 et 48 (axe 3 de la SP) montrent les mêmes conclusions : les bénéficiaires considèrent que les divers instruments (OPCC, UD2 et Groupe de Travail des Infrastructures, Transport et Communications) doivent agir comme point d'information (en la transmettant et en la recueillant) ainsi que comme point de contact.

À la question « Que pensez-vous que cet instrument peut vous offrir ? », la réponse a été, pour les trois axes, de l'information. Que ce soit sous forme de données, de résultats, d'expérience ou d'outils propres.

De même, à la question « Que pensez-vous que votre projet pourrait apporter à cet instrument ? »,

la réponse a également été pour les trois axes, de l'information. Dans ce cas, information «de terrain», c'est-à-dire, les données propres que chaque projet pourrait apporter à cet instrument pour les compiler et les traiter.

Nous pouvons en déduire qu'entre les instruments et les projets, s'établirait un cercle vertueux qui favoriserait tous les agents impliqués.

De même, dans tous les cas, après le besoin d'information vient le besoin de contact. De la même manière que les projets attendent des instruments qui les conseillent, les accompagnent et les aident dans la recherche de nouveaux contacts, ils se proposent également de partager leur propre réseau de contacts

Problèmes:

1. La communication de la Stratégie Pyrénéenne doit améliorer.

Seuls 6 bénéficiaires sur 10 connaissent la Stratégie Pyrénéenne (64%). De plus, seulement 5 sur 10 ont lu la documentation qui accompagnait l'enquête.

Toutefois, la plupart des bénéficiaires sont très intéressés par la Stratégie Pyrénéenne et 91 % souhaitent en savoir plus sur celle-ci car ils considèrent qu'elle implique un grand bénéfice pour leur projet et une opportunité de croissance.

C'est pourquoi, nous pouvons établir que la CTP doit résoudre les problèmes de communication de la Stratégie Pyrénéenne pour la rendre plus accessible. De plus, le fait que 76 % des personnes interrogées ont vu la vidéo (tandis que 53 % ont lu la documentation) confirme le besoin de travailler sur des éléments de communications accessibles.

2. La SP laisse de côté certaines thématiques et ne souligne pas suffisamment certains aspects.

La plupart des bénéficiaires considère que le contenu de la Stratégie Pyrénéenne est «bon» voire même «excellent». Mais les résultats de cette analyse montrent le mal-être de certains bénéficiaires parce que la Stratégie laisse de côté

certaines thématiques. Concrètement, il manque un traitement plus exhaustif des thèmes sociaux (jeunes et santé, essentiellement).

De même, différentes réponses montrent la préoccupation des bénéficiaires liée au fait que la SP ne dispose pas d'une base légale suffisante, ou parce qu'elle ne représente pas de manière égale les trois pays qui la composent.

3. L'axe 3 et l'axe 4 nécessitent d'être mieux défini.

Bien que la majeure partie des personnes interrogées perçoivent de manière positive la structure de la SP, les axes 1 et 2 sont hyper représentés parmi les bénéficiaires, ce qui fait que certaines questions concernant les axes 3 (mobilité, connectivité et accessibilité) et 4 (gouvernance, capitalisation et communication) ont un indice de réponse beaucoup plus faible.

Il faut tenir compte du fait que la configuration de la SP diffère de celle de POCTEFA et que les projets POCTEFA s'inscrivent principalement dans l'Axe 1 de la SP (protection environnementale et adaptation au changement climatique) et dans l'Axe 2 (promotion des initiatives et de l'attractivité du territoire) parce qu'ils correspondent le mieux aux thématiques du POCTEFA 2014-2020. La Stratégie Pyrénéenne possède 4 axes qui couvrent un spectre beaucoup plus ample puisqu'un de ses objectifs est d'atteindre tous les acteurs possibles.

Si l'on tient compte, en plus, de certaines réponses mentionnées dans ce rapport qui indiquent, par exemple, que le plus positif de la SP est l'axe 1 ou l'axe 2 (mais pas l'axe 3 ou 4), cela renforce cette sensation que l'axe 3 et 4 peuvent requérir de plus d'améliorations et d'attention pour le simple fait que la CTP a moins d'expérience dans ces domaines.

4. Le bureau de Jaca ne dispose pas des moyens suffisants pour faire face à la gestion de nouveaux projets européens.

L'approbation de la Stratégie Pyrénéenne impliquerait de nouveaux projets à gérer. Bien que de nombreux bénéficiaires se soient montrés prudents sur ce sujet et qu'une bonne partie des réponses

soit destinée à évaluer positivement le travail que le personnel de Jaca réalise actuellement, il est vrai que les résultats établissent que 53 % des personnes considère que le bureau de Jaca ne dispose pas des moyens suffisants pour faire face à la gestion de nouveaux projets européens, que ce soit en raison du grand volume de travail ou par manque de ressources humaines.

ANNEXE II : Conclusions de la Phase II du processus de participation

La Phase 2 de l'étape externe de la SP s'est concentrée sur une journée d'avis d'experts qui s'est déroulée les 23 et 24 octobre 2018 au sein de l'AECT Espacio Portalet. Chacun des territoires de la CTP et le Consorcio de la CTP lui-même pouvaient choisir plusieurs experts comme représentants.

L'objectif de ces séances était d'obtenir le point de vue technique des différents territoires sur les forces et les faiblesses de la SP pour pouvoir en rendre compte dans le présent rapport, et ainsi pouvoir qualifier le document final de la SP en conséquence.

Objectifs de la SP

Après la discussion et l'analyse de la phase 2 de la SP, on peut conclure qu'il existe plusieurs objectifs clairs de la SP :

1. La CTP doit jouer un rôle dynamique et favoriser la capitalisation des bonnes pratiques entre projets en tenant compte de tous les types d'initiatives de coopération transfrontalière, et pas seulement de POCTEFA. Ce travail devrait être effectué en étroite collaboration avec les membres de la CTP.
2. La CTP doit assumer un rôle informatif sur les sources de financement autres que POCTEFA, toujours dans une perspective interrégionale, en tenant compte de ses particularités, et sans se focaliser sur le soutien technique aux bénéficiaires potentiels, qui sera assumé par les bureaux techniques des membres de la CTP.
3. La CTP devrait être constituée en lobby. Pour ce faire, elle se doit de vérifier s'il existe déjà

d'autres structures ayant cette vocation, analyser les instruments juridiques dont elle aura besoin et déterminer clairement quels seront ses objectifs.

4. IV. Les instruments des axes de la SP devraient être construits selon une perspective ambitieuse et à long terme de la SP. Sa fonction sera d'accumuler les projets et, en second lieu, de diffuser et de collecter les informations pour

son axe. Ils ne doivent agir que lorsque leur capacité de fonctionnement est garantie.

Problèmes de la SP

Après discussion et analyse de la Phase 2 de la SP, les solutions suivantes aux problèmes de la stratégie peuvent être déterminées par ordre de priorité:

1. La communication de la SP doit s'améliorer

N°1 Créer un plan de communication pour tout le développement de la SP (2018-2024).

N°2 Nommer une personne pour le réaliser et rendre le document de la SP plus attrayant et compréhensible.

N°3 Organiser la dynamique de participation avec les membres de la CTP.

2. La SP laisse de côté certains sujets et ne spécifie pas suffisamment d'aspects

N°1 Convertir la CTP en interlocuteur de l'initiative de l'ECBC.

N°2 Priorité aux thèmes à développer dans les axes et au travail sur les actions de capitalisation des bonnes pratiques.

N°3 Inclure le traitement de la biodiversité, du point de vue du changement climatique, dans l'axe 1.

3. Les axes 3 et 4 doivent être mieux définis

N°1 Renforcer le rôle de lobbying de la CTP.

N°2 Profiter des conclusions de la Phase 2 pour redéfinir l'axe 4.

N°3 La CTP devrait être établie comme un point de rencontre entre les territoires et ne pas se limiter à observer, mais aussi agir.

4. Le bureau de Jaca ne dispose pas des ressources suffisantes pour gérer la gestion de nouveaux projets

N°1 Profiter de l'expérience des experts des territoires, coordonnés par la CTP.

N°2 Augmenter le personnel de la CTP.

N°3 Développer l'objectif et les fonctions de la CTP.

Autres modifications de la Stratégie

Les sessions participatives de la Phase 2 pour compléter les axes de la SP peuvent être résumées comme suit:

AXE 1 : Protection de l'environnement et adaptation au changement climatique

A. Inclure le traitement de la biodiversité du point de vue du Changement Climatique.

B. Inclure les objectifs de sensibilisation des citoyens. Travailler dans des actions d'éducation environnementale.

C. Soutenir et renforcer les réseaux de gestion et d'éducation environnementale.

D. Promouvoir l'économie circulaire.

E. Modifier le concept de "trama urbana" par "ordenación del territorio" dans la version espagnole.

F. Inclure une vision intégratrice être humain-environnement.

G. Remplacer, dans la mesure du possible, le terme «protection» par «utilisation rationnelle des ressources».

H. Positionner la CTP comme une plateforme de capitalisation et non d'action dans tous ces domaines.

AXE 2 : Promotion d'initiatives et attractivité territoriale

A. Modifier l'opportunité « besoin d'emplois spécifiques et de ressources humaines » spécifiée dans l'analyse AFOM(SWOT) afin d'inclure un modèle de développement de nouvelles professions.

B. Inclure clairement les domaines du tourisme et de la richesse patrimoniale.

C. Travailler au développement des services à la population.

D. Promouvoir les échanges éducatifs.

E. Développer une marque propre au territoire.

F. Inclure des propositions sur l'esprit d'entreprise.

G. Inclure un plan de diversification économique.

H. Inclure des politiques pour développer l'attractivité du territoire.

AXE 3 : Mobilité, connectivité et accessibilité

A. Nuancer l'opportunité de « développement d'itinéraires touristiques transfrontaliers » avec le concept d'étapes historiques.

B. Inclure le développement de nouvelles technologies pour l'emploi, le développement de nouvelles entreprises et l'amélioration des transports(covoiturage).

C. Inclure la création de groupes de travail pour influencer la création d'accords inter-administratifs favorisant la mobilité entre les territoires.

D. Veiller à ce que les intérêts des citoyens passent avant les intérêts économiques en termes de connectivité numérique.

E. Inclure le concept de mobilité lente.

AXE 4 : Gouvernance, capitalisation et communication

A. Assurer la création d'une structure de gouvernance de bas en haut.

B. Tirer profit des expériences précédentes de la CTP dans la gestion de projets européens pour des actions de communication.

C. Mettre l'accent sur le branding CTP pour améliorer la notoriété de la marque.

D. Veiller à ce que les forces politiques impliquées soutiennent la SP sans équivoque.

E. Préciser clairement le rôle des différents acteurs pyrénéens en termes de gouvernance, de capitalisation et de communication.

F. Assurer la capitalisation de tous les projets, et pas seulement ceux du POCTEFA.

ANNEXE III : Conclusions de la Phase III du processus de participation

La phase 3 de l'étape externe de la SP s'est articulée autour de réunions institutionnelles dans tous les territoires de la CTP. Au cours du mois de mars 2019, une réunion a eu lieu dans chacun des territoires membres.

Dans le but de recevoir des idées pour l'application de la Stratégie pyrénéenne, pour garantir sa

continuité, ces réunions ont cherché à obtenir des recommandations sur ce que doit faire la CTP pour appliquer la Stratégie de manière effective.

Le format a été le même pour toutes les réunions : d'une durée approximative de trois heures, cela commençait par une révision et une présentation de la Stratégie pyrénéenne à travers un jeu. Il s'en suivait un débat animé qui posait les mêmes questions à tous les territoires.

Thématiques à traiter en priorité dans l'axe 2

Les représentants institutionnels désignés par les sept territoires membres de la CTP ont présenté de nombreux aspects à prendre en compte dans la mise en œuvre future de la Stratégie pyrénéenne.

Les thématiques proposées dans ces réunions, à développer dans l'axe 2 de la Stratégie pyrénéenne, sont reprises ci-dessous, par nombre de mentions:

THÉMATIQUE	NOMBRE DE RÉUNIONS AU COURS DESQUELLES ELLE A ÉTÉ MENTIONNÉE
Promotion et diffusion du patrimoine culturel et naturel.	6
Interculturalité	5
Développer l'innovation de manière transversale	5
Promouvoir les micro-projets	4
Promouvoir le rôle des acteurs locaux (coordonner leurs activités, créer des opportunités, etc). Relation avec les micro-projets	3
Développement de l'éducation et de la formation	3
Aborder les problèmes du vieillissement et du dépeuplement (zones rurales)	3
Promouvoir le multilinguisme	2
Promotion de l'activité économique et de l'économie circulaire	2
Élimination des barrières administratives (différences réglementaires, accessibilité)	2
Développement de l'emploi	2
Nécessité de définir un objectif commun pour l'axe 2	2
Tirer parti des RIS3 pour identifier les intérêts communs	1
Lier les actions d'innovation aux ODS	1

Renforcement de l'identité pyrénéenne (marque pyrénéenne)	1
Collaborations publiques-privées	1
Pratiquer une discrimination positive des zones frontalières	1
Favoriser le développement industriel en tant que méthode de dynamisation économique	1
Inclure le développement durable dans tous les axes de la Stratégie pyrénéenne	1
Définir le concept de «sécurité» au sein de l'axe 2	1
Promouvoir l'agriculture et du secteur agro-alimentaire	1
Repenser la méthodologie de l'axe 2	1
Repenser les micro-projets pour les adapter à certaines thématiques	1

Il convient de noter que nombreuses de ces idées sont liées entre elles, cette classification restant ouverte à interprétation.

On peut affirmer que **la thématique d'innovation proposée par le Secrétariat général de la CTP** a été majoritairement acceptée, avec toutefois la nuance d'un développement de manière transversale. En outre, la question du **développement du patrimoine culturel et naturel**, non prévue parmi les priorités thématiques de l'axe 2 de manière spécifique, apparaît comme une question fondamentale à développer dans cet axe de la SP.

Les **thématiques de la santé et de la jeunesse n'ont pas été contestées** ni rejetées, mais les questions proposées au cours de ces réunions les abordent à peine, à travers d'autres problématiques comme le vieillissement et le dépeuplement, l'emploi, le développement de l'activité économique, l'élimination des barrières administratives, etc. On peut considérer, par conséquent, que ces réunions **ont façonné l'approche** proposée pour les deux thématiques.

En ce qui concerne les **micro-projets, l'appui est unanime** et une référence leur a été faite à trois reprises, comme la manière d'ouvrir des possibilités de coopération transfrontalière à de nouveaux acteurs, plus petits et de caractère local. Il convient de souligner qu'au moins à une occasion, il a été indiqué qu'il est nécessaire de définir s'ils sont aptes à toutes les thématiques.

Constitution de la CTP comme lobby

Les sept territoires se sont montrés unanimes sur les avantages qu'implique la création d'un lobby de la CTP. Toutes les réunions ont approuvé un rôle du lobby de la CTP comme catalyseur, agent de cohésion et liaison vers d'autres institutions déjà existantes sur le territoire. En outre, il a été souligné que la Stratégie pyrénéenne doit être complémentaire à d'autres programmes de coopération transfrontalière déjà existants.

L'idée de « macro-région » pyrénéenne

En général, l'idée de passer d'un lobby à une macro-région pyrénéenne, au moins dans le sens méthodologique et de gestion, n'est pas envisagée comme une action viable à court ou moyen terme. Il est donc possible de déterminer que les participants à la phase 3 de l'étape externe de la Stratégie pyrénéenne proposent de travailler d'abord à la constitution du lobby de la CTP dans la perspective d'évaluer un possible futur système de gestion de type macro-régional.

Autres propositions

Toutes les réunions organisées au cours de la Phase 3 ont fait d'autres propositions au-delà des questions posées. Le Comité exécutif de la CTP doit évaluer s'il est pertinent de les mener à bien, quand et comment.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHY

- Diagnóstico territorial estratégico y redacción del Programa Operativo de Cooperación Territorial España-Francia-Andorra (POCTEFA) 2014-2020. Diagnóstico territorial estratégico. Versión 5 del 23 de Octubre de 2013. POCTEFA.
- Estratègia Nacional del Paisatge, 2011. Govern d'Andorra.
- Programa Operativo FEDER 2014-2020 de Cataluña.
- Programa Operativo FEDER 2014-2020 de Aragón.
- Programa Operativo FEDER 2014-2020 de Navarra.
- Programa Operativo FEDER 2014-2020 de País Vasco.
- Programme opérationnel FEDER-FSE Aquitaine 2014-2020.
- Programme Opérationnel FEDER-FSE Midi-Pyrénées et Garonne 2014-2020.
- Programme Opérationnel FEDER-FSE Languedoc-Roussillon 2014-2020.
- Programme opérationnel interrégional FEDER Pyrénées 2014-2020.
- Estrategia Aragonesa de Investigación e Innovación para una Especialización Inteligente RIS3 Aragón, 2015. Gobierno de Aragón.
- Estrategia de investigación e innovación para la especialización inteligente de Cataluña RIS3CAT. Generalitat de Catalunya.
- PCTI Euskadi 2020 Una estrategia de especialización inteligente. Gobierno Vasco.
- Estrategia de especialización inteligente de La Rioja 2014-2020, 2015. Gobierno de la Rioja.
- Nuevo modelo de desarrollo económico de Navarra-Plan Moderna. Gobierno de Navarra. (pas valide actuellement).
- Stratégie de spécialisation intelligente en Aquitaine S3 2014-2020, 2013. Région Aquitaine.
- Stratégie régionale de l'innovation pour une spécialisation intelligente en Midi-Pyrénées 2014/2020, 2013. Région Midi-Pyrénées.
- Stratégie régionale d'innovation de spécialisation intelligente, 2014. Région Languedoc-Roussillon.
- Plan Estratégico de la AECT Eurorregión Aquitaine-Euskadi 2014-2020. Eurorregión Aquitania-Euskadi-Navarra.
- Balance de actividades de la AECT Pirineos-Mediterráneo 2009-2014. Eurorregión Pirineos-Mediterráneo.
- Plan Estratégico de Desarrollo del Pirineo, 2006. Observatorio Territorial de Navarra, Gobierno de Navarra.
- Comité exécutif de la CTP - Atelier de réflexion interne. Rapport de conclusions. Andorre Novembre 2014.
- Etude sur la réalité des liens transfrontaliers entre la France, l'Espagne et l'Andorre; Synthèse - Préfecture de région Midi-Pyrénées - Octobre 2011.
- Instruments juridiques au service de la coopération transfrontalière - MOT - Décembre 2013.
- "Les Pyrénées et l'Europe" : Pyrénées montagnes d'Europe - Actes du colloque de Jaca - juin 1989.
- "L'avenir des Pyrénées dans le contexte européen : Fondement d'une stratégie participative - Rapport 2005 - CTP - Généralité de Catalogne - URBAN - Jordi BORJA et Albert ARIAS.

- Stratégie nationale du paysage – Gouvernement d'Andorre 2011.
- "Stratégie européenne pour la région alpine – (SUERA) Synthèse des contributions publiques lancées par la Commission européenne. EUSALP 2014.
- Synthèse de la stratégie d'innovation de la Région Rhône-Alpes au regard de la "Spécialisation Intelligente", 2013. Région Rhône-Alpes.
- Convention Interrégionale du Massif des Pyrénées 2015-2020.
- Schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif des Pyrénées, 2013.
- Plan de Inversiones Conjuntas de la Eurorregión Galicia- Norte de Portugal 2014-2020, 2014.
- Estatutos de las AECT: Aquitania-Euskadi-Navarra; Pirineos-Mediterráneo; Hautes-Pyrénées-Huesca-Pirineos (HP-HP); Espacio Portalet, y del Consorcio de la Comunidad de Trabajo de los Pirineos.
- Conclusiones del Consejo Europeo de Bruselas de 29/30 octubre 2009 .
- Conclusiones del Consejo Europeo de 19/20 diciembre 2013 (EUCO 217/13).
- SWD(2015) 147 final: Action Plan Accompanying the document "COMMUNICATION FROM THE COMMISSION TO THE EUROPEAN PARLIAMENT, THE COUNCIL, THE EUROPEAN ECONOMIC AND SOCIAL COMMITTEE AND THE COMMITTEE OF THE REGIONS concerning the European Union Strategy for the Alpine Region" [COM(2015) 366 final].
- COM(2014) 284 final "INFORME DE LA COMISIÓN AL PARLAMENTO EUROPEO, AL CONSEJO, AL COMITÉ ECONÓMICO Y SOCIAL EUROPEO Y AL COMITÉ DE LAS REGIONES relativo a la gobernanza de las estrategias macrorregionales".
- COM(2016) 805 final "INFORME DE LA COMISIÓN AL PARLAMENTO EUROPEO, AL CONSEJO, AL COMITÉ ECONÓMICO Y SOCIAL EUROPEO Y AL COMITÉ DE LAS REGIONES sobre la aplicación de las estrategias macrorregionales de la UE" [SWD(2016) 443 final].
- COM(2009) 248 final "COMUNICACIÓN DE LA COMISIÓN AL PARLAMENTO EUROPEO, AL CONSEJO, AL COMITÉ ECONÓMICO Y SOCIAL EUROPEO Y AL COMITÉ DE LAS REGIONES acerca de la Estrategia de la Unión Europea para la región del mar Báltico.
- Comité Europeo de las Regiones: COTER-VI/016 (121.º Pleno, 8 y 9 de febrero de 2017). DICTAMEN "Falta de conexiones de transporte en las regiones fronterizas".
- Mission opérationnelle transfrontalière (MOT): "Marco jurídico de la cooperación transfronteriza Instrumentos jurídicos al servicio de los proyectos transfronterizos", 2013.
- Ministerio de Hacienda y Administraciones Públicas: "La cooperación transfronteriza realizada por las entidades territoriales españolas", 2016.
- Convenios de cooperación transfronteriza: Aragón-Aquitaine; Aragón-Midi-Pyrénées; Occitanie-Cataluña; Aquitaine-Navarra.
- Comunidad de Trabajo de los Pirineos y Generalitat de Catalunya: "El futuro de los Pirineos, Una Estrategia participativa", Septiembre 2005.
- Comunidad de Trabajo de los Pirineos: "Estrategia y Plan de Acción de la CTP en materia de Cooperación en Cambio Climático en los Pirineos: OPCC (Observatorio Pirenaico de Cambio Climático)", 2014.
- Díez Verdejo, J. A. y Pinazo Hernandis, J.: "La Eurorregión Pirineos-Mediterráneo: una evaluación estratégica". Cuadernos constitucionales de la Cátedra Fadrique Furió Ceriol, 52, págs. 131-153.
- Janer Torrens, J. D.: "La participación de los entes regionales y locales españoles en las agrupaciones europeas de cooperación territorial.", RGDC 35, 2010, pp. 117-142.
- López Toledano, M. A.: « El Acuerdo MOPU-DATAR: Ordenación y Cooperación Territorial en el Pirineo". Revista Urbanismo de la COAM, págs. 38-44.

- Martín Mateo, R.: "El Consorcio como institución jurídica". Revista de Administración Pública, núm. 129, 1992.
- Martínez Pérez, E.J: "Las agrupaciones europeas de cooperación territorial (Unión Europea) frente a las agrupaciones eurorregionales de cooperación(Consejo de Europa): ¿Competencia o complementariedad?", Revista de Estudios Europeos, nº 56, 2010, 109-126.
- Oliveras González, X: "La macrorregión del Mediterráneo Occidental". Presentación.
- Sielker, Franziska: New approaches in European governance? Perspectives of stakeholders in the Danube macro-region, Regional Studies, Regional Science, 3:1, 88-95. 2016.
- Vara Arribas, Gracia: "AECT: situación actual y perspectivas en Europa. Estudio de casos prácticos". Presentación en EIPA, 28 octubre 2014.
- ESPON. Proyecto Ulysses. Estudio de caso de Pirineo.
- ESPON. Escenarios territoriales europeos.
- OTN. Observación sobre cooperación transfronteriza.
- Prioridades de la UE 14-20, Escenarios del libro blanco, previsiones de prioridades 21-27, etc.
- S3. Especialización inteligente de Navarra.
- Estrategia Territorial de Navarra.
- Klina. Hoja de Ruta de Cambio Climático de Navarra.COM(2018) 321 final, Un budget moderne pour une Union qui protège, qui donne les moyens d'agir et qui défend Cadre financier pluriannuel 2021-2027.
- COM(2017) 534 final, Stimuler la croissance et la cohésion des régions frontalières de l'Union européenne.
- Secrétariat Général de la CTP : Rapport de Projets Référents POCTEFA 2007-2020.
- Constitución Española. Boletín Oficial del Estado, 29 de diciembre de 1978, núm. 311, pp. 29313 a 29424 Cita en texto: (Art 130 CE).
- Secretaría de Estado de Comunicación. XXV Cumbre Hispano-Francesa. Declaración conjunta, 20 de febrero de 2017.
- Comité de las Regiones. Resolución del Comité de las Regiones sobre la carta de la gobernanza multinivel en Europa. 106º Pleno, 2 y 3 de abril de 2014. RESOL-V-012. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/ES/TXT/?uri=CELEX%3A52014XR1728>.
- COM(2018) 374 final "Propuesta de Reglamento del Parlamento Europeo y del Consejo sobre disposiciones específicas para el objetivo de cooperación territorial europea (Interreg) financiado con ayuda del Fondo Europeo de Desarrollo Regional y los instrumentos de financiación exterior" <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/ES/TXT/?uri=CELEX%3A52018PC0374>.

STRATÉGIE PYRÉNÉENNE (2019)
Consorcio de la Comunidad de Trabajo des Pyrénées
www.ctp.org



ESTRATEGIA PIRENAICA
STRATÉGIE PYRÉNÉENNE

